

DE L'ORDRE ET DES LOIS.

VOL. V.

MONTREAL, SAMEDI, 6 NOVEMBRE, 1836.

NO 30

'AIDEZ-VOUS LES UNS LES AUTRES.'

Rapport fait par les Directeurs à la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, tenue le 3 Octobre, 1836.

	s. d.	s. d.
La compagnie s'est tenue à émaner des Polices le deuxième jour d'Avril 1836, et il en a été émané jusqu'au 1er jour d'octobre 1836, le nombre de.....	239	
Desquelles, ont été annulées pour diverses causes.....	4	
Laisant maintenant en force.....	239	
Le montant total des propriétés, qui ont été assurées est de.....	9 0 0	
Dont déduisant celles, qui ont été annulées.....	0 0 0	
Il reste maintenant en force au risque de la Compagnie.....	181,132 0 0	
Le montant en gros des Billets de premium, qui ont été reçus et de.....	16,236 16 9	
Dont déduisant ceux qui ont été annulés.....	610 0 0	
Le montant des Billets additionnels reçus en raison de changements avec augmentation est de.....	15,580 16 9	
Ainsi le montant des Billets de premium encaissés actuellement en force étant autant de capital pour recouvrer toutes les pertes et de.....	229 0 0	
Le montant entier des argents reçus comme capital de la Compagnie, depuis son organisation est viz :		
Montant de cinq per cent.....	827 15 10	
Moins la déduction de 5 par cent sur les Polices annulées.....	30 9 6	
Montant des honoraires reçus pour Polices, assignations et changements.....	797 6 4	
.....	60 17 6	
Total des Argents reçus.....	855 3 10	
Les Dépenses incidentes sont comme suit :		
Payé pour livres de comptes, papeterie et impressions.....	60 10 5	
" Frais de voyage et port de lettres.....	6 14 4	
" Réparations et dépenses encourues dans le Bureau, y compris les meubles, le comptoir, etc.....	95 5 0	
" Annonces dans les journaux.....	16 14 11	
" Une voûte construite dans le Bureau de la Compagnie.....	31 0 0	
" Un quartier de loyer dû le 1er Août dernier.....	8 15 0	
" Le salaire du Secrétaire de Trésorier.....	116 13 4	
" " D'un Assistant.....	12 19 2	
Montant entier des dépenses.....	348 15 2	
Laisant une balance en faveur du Trésorier, de.....	506 8 8	scout
N. B.—Le montant assuré sur les Bâtimens est de £115,758 Meubles, etc. 15,374		
	£131,132	

Le tout est soumis, JAMES KNAPP, Secrétaire et Trésorier.

Bureau pour l'année finissant le 3 Octobre, 1837.

DIRECTEURS.

DR. PIERRE BEAUBIEN, M. D. WILLIAM CLARKE, JOHN DONEGANI, OLIVIER BERTHELET, PETER DUNN,

LOUIS PASCHAL COMTE, DR. GUILLAUME J. VALLEE, M. D. JOSEPH BOURRET, JAMES MCGILL DESRIVIERES

DR. PIERRE BEAUBIEN, Président, JAMES KNAPP, Secrétaire et Trésorier.

Montréal, 10 août, 1836.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

LES PROPRIETES DE VALEUR ci-après énumérées appartenant aux SUCCESSIONS de feu FRANÇOIS AMABLE TROTTIER DESRIVIERES, Ecuyer et de feu Dame MARGUERITE THERESE TROTTIER DESRIVIERES BEAUBIEN.

No. 1.—Un lot de 25 pieds de largeur sur environ cent pieds de profondeur, mesure anglaise, faisant face à la rue McGill et borné par derrière par la rue Longueuil, avec droit de mitoyenneté dans les murs du côté du nord-ouest.

No. 2.—Un autre lot de 30 pieds de largeur sur environ 103 pieds de profondeur, mesure anglaise, adjoignant le lot No. 1. ci-dessus désigné et borné en front par la rue McGill, et en arrière par la rue Longueuil.

No. 3.—Un autre lot de 30 pieds de largeur sur environ 103 pieds de profondeur, mesure anglaise, adjoignant le lot No. 2. et borné de la même manière que ce dernier.

No. 4.—Un autre lot de 30 pieds de largeur sur environ 103 pieds de profondeur, mesure anglaise, adjoignant le lot No. 3. et borné de la même manière que ce dernier.

No. 5.—Un lot de 30 pieds de largeur sur environ 110 pieds de profondeur, mesure anglaise adjoignant le lot No. 4 et borné de la même manière que ce dernier.

No. 6.—Un lot faisant l'encadrement des rues McGill et St. Maurice et atteignant le No. 5, de 25 pieds 10 pouces de front sur la rue McGill et se réduisant à environ 16 pieds de large sur la rue Longueuil, sur environ 112 pieds de profondeur, mesure anglaise.

No. 7.—Un EMPLACEMENT faisant l'encadrement des rues St. François-Xavier et St-Sacrement borné par derrière par les représentants de feu H. St. George Dupré et au nord-ouest par F. A. Quénel, Ecuyer, ayant 35 pieds 10 pouces de front sur 67 pieds 6 pouces de profondeur, y compris le mur mitoyen au nord-ouest et du mur qui le borne en profondeur avec une MAISON à un étage, ECURIE, &c.

No. 8.—Un EMPLACEMENT situé sur le Marché-Neuf de 56 pieds de front sur 94 pieds de profondeur, avec une MAISON à trois étages, ECURIE, GLACIERE, &c. devenus construits, le tout occupé maintenant par JOHN MACK.

No. 9.—Un lot de 30 pieds de largeur sur 90 de profondeur, mesure anglaise, faisant face à la rue Craig et à la rue des Fortifications avec mitoyenneté du pignon du Nord-Est.

No. 10.—Un lot de 30 pieds de large sur environ 30 pieds de profondeur mesure anglaise adjoignant ce lot ci-dessus.

No. 11.—Un lot de 30 pieds de large sur environ 91 pieds de profondeur, mesure anglaise adjoignant le lot No. 10.

No. 12.—Un lot de 30 pieds de large sur 91 pieds de profondeur mesure anglaise joignant le lot No. 11.

No. 13.—Un lot de 30 pieds de large sur environ 91 pieds de profondeur, mesure anglaise joignant le lot No. 12.

No. 14.—Un lot de 30 pieds de large sur environ 92 pieds de profondeur, mesure anglaise adjoignant le lot No. 13.

No. 15.—Un lot de 30 pieds de large sur 92 pieds de profondeur mesure anglaise adjoignant le lot No. 14.

No. 16.—Un lot de 30 pieds de front sur environ 92 pieds de profondeur, mesure anglaise, faisant l'encadrement des rues Craig, St. Joseph et de la rue des Fortifications.

No. 17.—Un terrain situé au faubourg St. Antoine d'environ 504 pieds de large sur 661 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un bout par les terrains qui font face au côté sud-est de la rue St. Antoine, et de l'autre bout par la rivière Prudhomme, d'un côté au nord est par l'honorable LOUIS GUY, et de l'autre par PAUL DECARY, le sudit Terrain est divisé sur toute la longueur par la rue Des Rivières et est traversé par la rue Bonaventure et sera vendu par Emplacements pour accommoder les acheteurs.

No. 18.—Un lot de Terre de 105 pieds de front sur 845 pieds de profondeur, mesure française, borné par devant par la rue Sherbrooke, par derrière par M. ARNAULT, d'un côté au Nord-Est par une rue projetée (de 60 pieds de large) et d'autre côté par Joseph Shuter, Ecuyer.

No. 19.—Un terrain, faisant l'encadrement des rues Sherbrooke et Bleury, ayant 176 pieds sur la rue Sherbrooke, et 134 pieds sur la rue Bleury, mesure française.

No. 20.—Un autre Terrain, de figure irrégulière borné par la rue de la Concorde ayant un front de 219 pieds dont 171 pieds ont 120 pieds de profondeur et les 43 pieds restant n'ont qu'une profondeur de 78 pieds, mesure française.

No. 21.—Un Terrain faisant partie de la propriété appelée Bellevue borné d'un côté au nord-est par les représentants de feu BENJAMIN BEAUBIEN, Ecuyer, d'autre côté par les représentants de feu SIMON M'TAVISHI, d'un bout par la rue de la Concorde, et de l'autre côté par la rue de la Concorde, et de l'autre côté par la rue de la Concorde, et de l'autre côté par la rue de la Concorde.

ar les représentants de feu SIMON M'TAVISHI ayant 202 pieds de large sur la dit rue projetée et 390 sur la ligne du dit SIMON M'TAVISHI, mesure française, sur 715 pieds de profondeur avec réserve pour ouvrir un chemin comme il est marqué au plan du dit Terrain.

No. 22.—Un Terrain situé au même endroit, de figure irrégulière ayant 401 sur la ligne nord-ouest qui le sépare des représentants de feu DMOISIELLE DUROCHER, 513 pieds sur la ligne sud-est qui le sépare de l'honorable JOSEPH MASSON, 177 pieds sur la ligne nord-est qui le sépare de PIERRE DELVECCIO, &c. et de 316 pieds sur la ligne sud-ouest qui le sépare des représentants de feu M. Simon M'TAVISHI, mesure française, faisant une superficie de 3 arpens et plusieurs perches, avec réserve d'un chemin pour aller aux emplacements de l'honorable JOSEPH MASSON, et des représentants de feu BENJAMIN BEAUBIEN.

No. 23.—Un Lotin de Terre situé au Côteau St. Louis, près de cette ville, contenant 2 arpens 1 perche et 9 pieds de front sur 2 arpens et 16 pieds de profondeur, et à la profondeur des dits deux arpens et 16 pieds, un arpent et 5 pieds de large sur 17 arpens, 2 perches et 4 pieds, formant environ 17 arpens et 8 perches en superficie sans garantie le mesure précise, tenant par devant aux représentants de feu JEAN MAURICE LAMOTHE, Ecuyer, d'un côté THOMAS PHILIPS, Ecuyer, et d'autre côté à la Terre communément appelée Burnside.

Cette propriété sera aussi divisée en Emplacements convenables aux acheteurs.

No. 24.—Quatre lots sur le chemin Papineau, connus sous Nos. 17, 47, 58 et 62.

No. 25.—Trois lots situés au village de la Pointe Claire.

No. 26.—Une terre située en la paroisse St. Eustache, Côte du Petit Brulé, de 6 arpens de front sur la profondeur comprise entre la Petite-Rivière du Chêne et la ligne seigneuriale de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes.

No. 27.—Un lot de 30 pieds de front y compris d'un mur mitoyen au Nord-Ouest d'icelui et ayant 4 à 5 pouces de moins large par derrière, sur environ 125 pieds de profondeur, mesure anglaise, borné par devant par la rue McGill par derrière par la rue Longueuil, au nord-ouest par A. Bagg, et d'autre côté au sud-est par le lot ci-dessus.

No. 28.—Un lot de même dimension que le précédent, borné au nord-est par le lot ci-dessus et au sud-est par Jacob DeWitt, Ecuyer.

No. 29.—La Terre connue sous le nom Ferme de la Montagne, située au haut de la rue la Montagne, laquelle rue doit être continuée à travers la propriété, contenant environ 233 arpens en superficie, dont 40 arpens sont complantés d'arbres fruitiers, une autre partie en prairie et le reste en bois debout, faisant partie de la Montagne de Montréal, avec maison neuve et bien finie en pierre à un étage, grange, &c. Elle est aussi arrosée par plusieurs belles sources intarissables. Cette propriété sera divisée en Emplacements convenables aux acheteurs.

Les conditions de vente pour les diverses propriétés ci-dessus désignées seront comme suit :—

Un cinquième sera exigé comptant et le reste payable en six paiements annuels et égaux avec intérêt. Un titre incontestable sera donné.

S'adresser à PETER MCGILL, N. B.—M. HENRI DESRIVIERES, un des co-héritiers, demeurant sur le dernier lot montrera les différentes propriétés, ainsi que les plans, aux personnes qui désireraient acheter et leur donnera de plus amples informations.

AVIS PUBLIC.

LES Soussignés demandent à la Législature de cette Province, dans sa prochaine Session, ou dans celle qui la suivra, un acte pour les incorporer sous la dénomination de "Compagnie du Chemin de Fer de Beauharnais," avec le privilège de faire et entretenir un CHEMIN A LISSES.

du ou auprès du village de Beauharnais, à un endroit convenable sur le fleuve St. Laurent ou le lac St. François, dans le faubourg de St. Timothée, traversant partie des paroisses de St. Clément et de St. Timothée, dans la seigneurie de Beauharnais, dans le comté de ce nom; et d'étendre le dit chemin à lisses jusqu'à la rive nord-ouest de la Rivière Chateauguay, et delà le long d'icelle rivière jusqu'à la ligne de la province, en traversant le township de Godmanchester et passant dans le dit township.

J. G. Brown, F. H. Norval, William Bowron, Ths M'Leay Gardner, Jean Ste Porrier, John M'Gibbon, John Somerville, D. K. Lighthall, James Reid, John M'Donald, John Ross, Ovide Leblanc, Eustache Masson, Damase Masson, Joseph Survenge, A Desmarais, Frs. X. Prevost, John Young, John Bryson, Beauharnais, 21 Sept. 1836.

AVIS.—Toutes les personnes endettées envers la succession de feu ALEXANDER HART, Ecuyer, Chemin Papineau, sont priées de payer le montant de leurs comptes immédiatement à E. D. DAVID, Ecuyer, dans la bâtisse de l'Aqueduc de Montréal, rue Notre-Dame; et les personnes qui ont des réclamations contre la dite succession, doivent les présenter immédiatement pour être réglées.

ISAAC VALENTINE, Exécuteurs WILLIAM MOLSON, M. E. DAVID, 18 Septembre, 1836.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public, qu'il a loué le magasin ci-devant occupé par Mr. A. BOWMAN, libraire, rue St. François-Xavier, où il aura constamment à vendre un assortiment général de LIVRES D'ECOLE, PAPETERIE, LIVRES DE COMPTES, et en gros et en détail. RELIURE de toute sorte, à ordre, aux prix le plus bas.

C. BRYSON. Montréal, 17 ept mbre, 1836. 18-4f

Banque de l'Amérique Britannique du Nord.

CAPITAL, £1,000,000.

EN 20,000 actions de £50 chacune, (dont trois quarts ont été souscrits en Angleterre, et le reste est réservé pour les colonies) avec pouvoir d'augmenter le capital.

DIRECTEURS DE LONDRES. GEORGE DE BOSCO ATWOOD, éc. EDWARD BLOUNT, éc. ROBERT BROWN, éc. SIR ROBERT CAMPBELL, BART. ROBERT CARTER, éc. W. ROBERT CHAPMAN, éc. JAMES JOHN CUMMINS, éc. JAMES DOWIE, éc. OLIVER FARBER, éc. ALEXANDER GILLESPIE, junior, éc. WILLIAM MEDLEY, éc. WILLIAM PEMBERTON, éc. GEORGE RICHARD ROBINSON, éc. M. P. JOHN WALDRON WRIGHT, éc.

La rapidité avec laquelle les colonies de l'Amérique Britannique du Nord ont augmentées en prospérité et en importance commerciale, le vaste accroissement de leur population, le taux élevé de l'intérêt, les variations du change, l'insuffisance des capitaux déjà employés dans les opérations de banque, et la facilité croissante des relations avec la mère patrie, font des divers établissements de l'Amérique Britannique du Nord un champ assuré pour un emploi profitable des intérêts mercantiles et agricoles des colonies on a établi la présente compagnie.

La direction des affaires de la compagnie sera demeurée entre les mains d'un bureau de directeurs Londres, et les banques dans les colonies seront servies par des bureaux locaux qu'ils nommeront. Une assemblée générale des propriétaires aura lieu annuellement à Londres, et on lui soumettra un état des affaires de la compagnie.

Les directeurs se réservent le droit de demander et d'accepter au nom de l'établissement une charte d'incorporation ou acte de parlement, Un dépôt de £10 par action devra être payé dans un temps qui sera désigné dans la lettre de distribution, et l'acte de règlement doit être signé au moment du paiement.

Après le paiement du dépôt, le reste du capital sera demandé par portions (installments) qui n'excéderont pas £10 par action, à tels intervalles (de trois mois au moins) que les directeurs jugeront nécessaires pour mettre la banque en opération, et dont avis sera dûment donné.

Le soussigné, chargé de représenter le bureau des directeurs en Amérique, et de visiter les diverses colonies afin de mettre en opération les affaires de la banque, donne par le présent avis qu'il sera prêt à recevoir et examiner les demandes de personnes résidant en la province du Bas-Canada, qui désirent devenir actionnaires dans les capitaux de la compagnie, les dites applications lui étant adressées au bureau de la poste à Montréal ou Québec, le ou avant le 10 d'août prochain.

ROBERT CARTER. New-York, 14 juillet, 1836.

FORMULE DE DEMANDE

A ROBERT CARTER, Ecuyer, bureau de la poste (Montréal ou Québec), MONSIEUR,

Je vous prie de m'accorder actions dans la banque de l'Amérique Britannique du Nord, et je m'engage par la présente à payer un dépôt de £10 chaque pour autant d'actions qu'il vous m'en accordera au temps, lieu, et taux de change qui seront marqués dans votre lettre de concession, et en même temps d'exécuter le contrat de règlement.

Je suis, Monsieur, Votre obéissant serviteur, Signature au long..... Lieu de résidence..... Date.....

Toutes les lettres doivent être affranchies.

Banque de l'Amérique Britannique du Nord.

ETABLIE A LONDRES. CAPITAL—UN MILLION STERLING. Comté provisoire pour conduire les affaires de la BRANCHE DEMONTREAL.

WILLIAM CUNNINGHAM, EC. AUSTIN CUVILLIER, EC. ALBERT FURNISS, EC. ROBERT GILLESPIE, JUN. EC. JAMES MILLAR, EC.

LES actions réservées pour le district de Montréal ayant été distribuées, et le payement £10 sterling ayant été déposé, les arrangements nécessaires sont en train de commencer les affaires à MONTREAL, aussi qu'il est possible. Toute communication sur les affaires de cette branche doivent être faites au Comité provisoire, par lettres adressées au bureau de M. ETIENNE GUY, Notaire, rue Notre Dame.

ROBERT CARTER. Commissaire de la Cour des directeurs. Montréal, 1836.

A VENDRE au JARDIN BOTANIQUE de DELBALLET, Graines de Jardin garanties de la récolte de 1835. Côte à Barron.

MELANGES.

JOURNAL D'UN MEDECIN.

LA FILLE DU MARCHAND.

Une pluie violente battait les toits et bondissait sur les pavés de Londres: c'était vers le milieu du mois de mars 1827. J'attendais dans mon cabinet plusieurs consultations; mais personne ne venait. Sans doute les plus souffrants de mes malades n'avaient pas le courage de s'aventurer dans ces rues inondées et de compromettre de nouveau les derniers lucres de leur santé chancelante. J'étais encore un jeune médecin. Le calus de l'habitude ne s'était pas formé sur mon cœur; je savais en core sentir et souffrir pour mes semblables. Cet enlèvement, que l'expérience entraîne toujours, n'avait pas fermé mon âme à toutes les émotions, et, seul dans mon cabinet d'étude, les courdes appuyés sur le manteau de la cheminée, les yeux fixés sur le ciel, d'où s'échappaient des torrents de pluie, je réfléchissais tristement à l'impuissance de la médecine comme à celle de la législation, quand elles veulent guérir les maux du corps et de l'âme.

Il y avait surtout, dans la liste de mes malades, un pauvre maçon qui m'amenait ordinairement chaque matin un enfant serofuleux, et dont la femme tombait du haut-mal; cette misérable famille me faisait grand pitié. Une visite à lui rendre, me disais-je, ne me coûtera rien: quelques tours de roue de plus; et je me disposais à faire cette bonne action en me rendant dans le triste asile de ces souffrants obscurs; mon cabriolet m'attendait à la porte, et la pluie continuait à tomber avec plus de violence que jamais, lorsque je vis entrer dans mon cabinet une jeune personne d'environ vingt ans, dont la physionomie révélait une grande agitation et dont la tournure annonçait des habitudes distinguées. Elle était mince, svelte, d'une taille bien prise; sa démarche avait de la grâce; les plis de sa robe, humectés par la pluie, dessinaient nettement des formes élégantes.

— Je vous retiendrais un peu de temps, monsieur, me dit-elle, je vois que vous allez sortir.

— Madame, veuillez vous assoir.

Et je la conduisis vers un fauteuil, sur lequel elle se laissa tomber.

— Jean, ranimez le feu. Cette pluie, madame, vous a traversée; quelques gouttes de vin de Bordeaux vous feraient du bien; approchez-vous un peu de la cheminée. Nous causerons quelque temps, bien que mes moments, je dois vous en avertir, soient comptés aujourd'hui.

— Oh! monsieur, je n'abuserai pas de vos instants! Je chaufferai seulement un peu mes pieds... Il ne s'agit pas de moi, mais d'une amie qui m'est bien chère et sur la santé de laquelle j'ai des renseignements les plus précis à vous demander. Elle est malade, elle craint qu'on ne la trompe sur sa situation réelle, et elle m'écrit de la campagne pour me prier de consulter un médecin habile. Vous me direz, j'espère, toute la vérité.

— Mais, madame, sans avoir vu la malade, cela est bien difficile. Le meilleur médecin ne peut, dans ce cas, donner ses observations que pour des conjectures.

— Je vous communiquerai, monsieur, toutes les particularités nécessaires. Je la connais beaucoup; il y a très peu de temps que je l'ai quittée.

— Fort bien, madame, je suis à vous; je vous écouterai.

Et je m'assis devant elle, en jetant sur ma montre, que je tenais à la main, un de ces regards attentifs dont le médecin et l'avocat font un si fréquent usage.

— La personne dont je veux vous parler, monsieur, a quelques années de plus que moi, trente ans ou à peu près. Des chagrins récents et cruels l'ont fort agitée et on contribué à déranger complètement sa santé. Elle a vraiment bien souffert.

— Votre amie, madame, aura sans doute été déçue dans quelques espérances qui lui étaient chères. Je crois deviner: des peines de cœur, peut-être?

— C'est à peu près cela... En effet, mon amie avait un attachement très tendre, assez ancien... et fort honorable... Elle devait se marier: plusieurs obstacles, qu'il paraissait difficile de surmonter, s'opposaient à l'accomplissement de ses desirs. Ce vous dirai-je? Cette histoire est longue, et je ne voudrais pas sacrifier notre entrevue à un récit touchant, mais romanesque... Ma pauvre amie a senti sa poitrine s'embarrasser, on a craint que la consommation ne s'annonçât... Enfin le plus affreux accident vint compliquer sa situation.

— Je m'étais levé d'abord et j'étais resté debout devant la cheminée, la montre à la main, croyant qu'il s'agissait de l'une de ces consultations pour

rire auxquelles les jeunes femmes exposent souve les médecins et qui leur enlèvent le temps précieux réclamé par de véritables maladies. Mais, à ce mot accident, je commençai à croire qu'il s'agissait de quelque chose de réel, que je pourrais être utile, et je m'assis. L'embarras de la jeune personne m'étonnait. Il y avait cependant peu de suite dans sa narration, et l'intérêt avec lequel elle me parlait de la malade me semblait bien tendre et bien profond pour une amie.

— Quel accident, madame? lui demandai-je.

— Une chute, après laquelle la personne dont je parle est restée étendue sur le pavé. Un cabriolet a passé sur sa poitrine; on l'a crue morte pendant quelques heures.

— Les côtes ont-elles été endommagées?

— Non, monsieur le docteur; mais elle a beaucoup souffert.

— Crache-t-elle le sang?

— Oui; je le crois du moins... Elle eut l'air de chercher une lettre, dans laquelle se trouvaient des détails plus circonstanciés; mais, en l'observant plus attentivement, je vis que des larmes obscurcissaient ses yeux. J'avais peine à concilier une émotion si vive avec les premières paroles prononcées par la jeune personne.

— Permettez moi lui demandai-je, de jeter un coup-d'œil sur la lettre où se trouvent les renseignements qui vous sont envoyés sur la santé de votre amie.

— Fardon, monsieur, reprit-elle. Quelques affaires particulières s'y trouvent consignées. Je l'ai vue assez récemment, et je puis vous rendre un compte très précis de sa situation.

— Sent-elle une douleur à la poitrine?

— Oui, du côté droit.

— Epreuve-t-elle un mouvement de fièvre la nuit et le matin?

— Oui, monsieur le docteur; ses mains sont très chaudes alors, Elle éprouve de la gêne et une inquiétude générale.

— Est elle incommodée par une transpiration abondante?

— Oui, la nuit surtout.

— Et elle toussé?

— D'une manière très douloureuse, à ce qu'elle dit.

— Depuis combien de temps a-t-elle cette toux? Avant ou après l'accident?

— Mais... si je me rappelle bien, c'était un an après son mariage.

— Son mariage! m'écriai-je.

— Elle avait oublié qu'elle m'avait présenté son amie comme n'ayant pas pu marier selon ses desirs. Elle s'aperçut qu'elle venait de se couper, comme dit le peuple; et un vif rougeur colora tout-à-coup son pâle visage.

— Je me suis trompée... j'ai voulu dire: un an après l'époque où ce mariage devait avoir lieu.

— De quelle nature est cette toux? Une toux sèche, fréquemment répétée?

— D'abord cela n'a pas été très pénible; mais ensuite elle a horriblement souffert.

Je voyais la pâleur de la jeune personne augmenter à chaque instant; un soupçon traversa mon esprit comme l'éclair traverse le ciel.

— Allons, un peu de franchise, madame! est-ce que cette amie ne serait pas vous, par hasard? Vous semblez vraiment indisposée. Répondez-moi, je vous en supplie.

Tout son corps frissonnait, et son embarras augmentait d'une manière visible. Elle essaya de me cacher ce trouble, et balbutia même une nouvelle question qui n'avait pas ton sens commun. Bientôt la voix lui manqua; elle tenta de dérober à mes regards le trouble dont elle était agitée, ou du moins d'en déguiser la cause.

— Si vous saviez, me dit-elle combien sa situation me fait de peine et m'inspire de craintes! Ah! monsieur, des qualités si rares! une personne si distinguée! Et si je vous disais combien j'en aime... — Calmez-vous, madame! reprenez vos sens, continuez de me donner des explications qui puissent m'aider à servir, d'une manière efficace, la personne qui vous intéresse! Voyons, un peu de courage.

— Eh bien! reprit-elle, et sa voix tremblait encore, veuillez me dire franchement, docteur, ce que vous pensez? Avez-vous des espérances? Est-ce sans remède.

— Tous les symptômes que vous venez de développer sont graves... et dangereux.

— Il n'y a pas d'espoir? demanda-t-elle d'une voix si faible qu'à peine pouvais-je l'entendre?

— Je ne puis vous répondre sans la voir, sans lui parler, sans l'interroger sur mille petits faits significatifs. Sans doute elle a un médecin.

— Elle en a eu un... sans doute.

Son hésitation durait toujours; et je l'attribuais à cette difficulté de prononcer et, de soutenir le mensonge, qui est inhérente aux natures bonnes et généreuses.

— Son état de fortune lui permet-il de voyager madame, de visiter l'Italie ou le midi de la France ? Ce serait là le sort le plus utile à lui donner.

— Je crains bien que des circonstances particulières ne s'y opposent.

— Mais sa famille ne pourrait-elle lui être utile ?

— Sa famille ne fera rien... rien pour la sauver. Alors une convulsion assez vive agit ses membres ; elle voulut se relever de son siège, y retomba et s'écria en pleurant : — Je le vois bien, nous sommes perdus ! Oh ! mon pauvre mari ! Tout est donc fini, plus d'espoir !

— La contraction de ses traits augmenta, et après quelques spasmes violents, ses yeux se fermèrent ; elle tomba dans un évanouissement dont j'eus peine à faire sortir. Je compris alors l'immortel artifice employé par elle pour s'assurer de la situation véritable de son mari se trouvait. Elle ne revint à elle-même que pour verser des larmes et pousser des gémissements dont mon cœur était brisé.

— Pardon, pardon, monsieur, me dit-elle ; je vous ai trompé ; je ne suis pas accoutumée à mensonger, voyez-vous. Mais ayez pitié de moi ; je suis malheureuse ! Pourquoi, folle que je suis, vous m'avez demandé tous ces détails ? J'aurais mieux fait de conserver mon ignorance que me laissait un vague espoir. Oh mon Dieu ! mon Dieu ! tout est donc perdu ; mon mari, mon mari !

Les convulsions recommencèrent, et comme elle se débattait entre les bras de mon domestique, qui était accouru au bruit, son mouchoir tomba par terre, et une guinée, proprement enveloppée de papier, roula sur le plancher. Quelques détails de sa toilette, quelques reprises dans son mouchoir, quelques paroles de sa conversation, m'avaient laissé entrevoir un pauvre réel, caché sous une apparence élégante. Je ratachai dans un coin du mouchoir cette guinée qui était évidemment le prix destiné à la consultation médicale, prix arraché peut-être aux longues et douloureuses économies de la jeune femme. Je la pria de monter dans mon cabriolet et de me conduire chez elle à l'instant même. Elle s'y refusa ; elle craignait, disait-elle, que l'apparition d'un médecin ne fût dangereuse pour son mari, qui se faisait encore illusion sur son état. Fort ému de cette scène, je lui fis promettre au moins de venir bientôt me voir, et je la pria de remettre à une autre fois le paiement de ma consultation qu'elle voulait absolument me payer.

— Allons, me dis-je, en fermant la porte sur la jeune femme qui se retirait d'un pas chancelant ; voici encore une jeune femme que la vie humaine va ouvrir devant moi ! La douleur du corps et de l'âme, unio au dévouement inutile et à la vertu ignorée ; toujours la continuation du grand chapitre social ; toujours les mêmes misères et la même injustice, passées en coutume et en loi. Quelques jours après, une de ces grandes averse qui occupent tout le mois de mars de cette année me surprit aux environs de Chancery-Lane. Une carte de visite tombée du mouchoir de la jeune femme, étant resté chez moi, m'avait appris qu'elle se nommait madame Elliott et qu'elle habitait le n° 4 de Took's Court, petite rue qui débouche dans Chancery-Lane.

Je n'avais pas de cabriolet : la violence de l'onde commença à traverser tous mes habits. Je pensai à me réfugier dans une boutique où peut-être pourrais-je obtenir quelques renseignements sur la situation d'une personne qui m'avait intéressé, et qui devait être connue dans le voisinage. Un grand défilé, rouge, chargé de lettres noires, attirant mes regards, et m'apprit que William Ferren avait patente pour vendre à peu près tous les objets de commerce, depuis le tafetas jusqu'à la ficelle inclusivement. Je pouvais la porte de la petite boutique obscure, encombrée d'objets d'épicerie curieusement rangés, et dont le maître, petit homme au pied botteux, à la face narquoise et ridée, achevait de ficeler curieusement quelques paquets. Il aurait été impossible de discerner le tabac et la bougie qui se coudoyaient dans ce réceptacle ténébreux, si deux chandeliers posés sur le comptoir ne l'avaient éclairé en l'enluminant. Mon homme avait tout dit à l'air d'un vieux rat, au milieu de ses provisions souterraines. Je lui demandai la permission de m'asseoir sur un petit banc qui se trouvait là, jusqu'à ce que la pluie fût passée. Il y consentit poliment. Il était coiffeur, et ne tarisait pas sur ses voisins et ses voisines, pourvu qu'on lui permit de faire partie à toutes les phrases, et de développer l'excellence de ses boucles et la qualité supérieure de ses cafés. Quand je l'eus mis sur la chapitre des Elliott.

— Ah ! me dit-il, je les connais, Took's Court, n. 4 ; il n'y a que deux ou trois mois qu'ils sont là. Le mari n'est pas d'une bonne santé, et celle de la petite femme ne vaut guère mieux.

— Savez-vous ce qu'ils font et quel est leur état ?

— Pour cela, reprit le vieil épicier en ramassant sa lèvre inférieure et reportant ses lunettes sur la sommité de son front chauve, comme s'il eût voulu éclaircir sa pensée ; je ne saurais trop vous le dire exactement. Le jeune homme a été dans le commerce, je crois ; il a aussi enseigné la musique et sa femme travaille à l'aiguille.

Dans ma poche se trouvait la carte de visite sur la quelle madame Elliott avait tracé son nom ; c'était une de ces petites écritures menues et élégantes dont le moindre trait annonce une éducation soignée. Je la même main qui avait formé ces caractères fut celle d'une ourdrière en linge ou d'une brodeuse, rien ne m'étonnait d'avantage.

— Il ne sont pas heureux à ce qu'il paraît ?

— Monsieur est homme de loi ? reprit le vieillard en élevant de l'œil, et trahissant par l'inflexion de sa voix l'horreur involontaire qu'inspire l'huissier, même à l'égard de l'emploi.

— Son état de fortune lui permet-il de voyager madame, de visiter l'Italie ou le midi de la France ? Ce serait là le sort le plus utile à lui donner.

— Je crains bien que des circonstances particulières ne s'y opposent.

— Mais sa famille ne pourrait-elle lui être utile ?

— Sa famille ne fera rien... rien pour la sauver. Alors une convulsion assez vive agit ses membres ; elle voulut se relever de son siège, y retomba et s'écria en pleurant : — Je le vois bien, nous sommes perdus ! Oh ! mon pauvre mari ! Tout est donc fini, plus d'espoir !

Les convulsions recommencèrent, et comme elle se débattait entre les bras de mon domestique, qui était accouru au bruit, son mouchoir tomba par terre, et une guinée, proprement enveloppée de papier, roula sur le plancher. Quelques détails de sa toilette, quelques reprises dans son mouchoir, quelques paroles de sa conversation, m'avaient laissé entrevoir un pauvre réel, caché sous une apparence élégante. Je ratachai dans un coin du mouchoir cette guinée qui était évidemment le prix destiné à la consultation médicale, prix arraché peut-être aux longues et douloureuses économies de la jeune femme. Je la pria de monter dans mon cabriolet et de me conduire chez elle à l'instant même. Elle s'y refusa ; elle craignait, disait-elle, que l'apparition d'un médecin ne fût dangereuse pour son mari, qui se faisait encore illusion sur son état. Fort ému de cette scène, je lui fis promettre au moins de venir bientôt me voir, et je la pria de remettre à une autre fois le paiement de ma consultation qu'elle voulait absolument me payer.

— Allons, me dis-je, en fermant la porte sur la jeune femme qui se retirait d'un pas chancelant ; voici encore une jeune femme que la vie humaine va ouvrir devant moi ! La douleur du corps et de l'âme, unio au dévouement inutile et à la vertu ignorée ; toujours la continuation du grand chapitre social ; toujours les mêmes misères et la même injustice, passées en coutume et en loi. Quelques jours après, une de ces grandes averse qui occupent tout le mois de mars de cette année me surprit aux environs de Chancery-Lane. Une carte de visite tombée du mouchoir de la jeune femme, étant resté chez moi, m'avait appris qu'elle se nommait madame Elliott et qu'elle habitait le n° 4 de Took's Court, petite rue qui débouche dans Chancery-Lane.

Je n'avais pas de cabriolet : la violence de l'onde commença à traverser tous mes habits. Je pensai à me réfugier dans une boutique où peut-être pourrais-je obtenir quelques renseignements sur la situation d'une personne qui m'avait intéressé, et qui devait être connue dans le voisinage. Un grand défilé, rouge, chargé de lettres noires, attirant mes regards, et m'apprit que William Ferren avait patente pour vendre à peu près tous les objets de commerce, depuis le tafetas jusqu'à la ficelle inclusivement. Je pouvais la porte de la petite boutique obscure, encombrée d'objets d'épicerie curieusement rangés, et dont le maître, petit homme au pied botteux, à la face narquoise et ridée, achevait de ficeler curieusement quelques paquets. Il aurait été impossible de discerner le tabac et la bougie qui se coudoyaient dans ce réceptacle ténébreux, si deux chandeliers posés sur le comptoir ne l'avaient éclairé en l'enluminant. Mon homme avait tout dit à l'air d'un vieux rat, au milieu de ses provisions souterraines. Je lui demandai la permission de m'asseoir sur un petit banc qui se trouvait là, jusqu'à ce que la pluie fût passée. Il y consentit poliment. Il était coiffeur, et ne tarisait pas sur ses voisins et ses voisines, pourvu qu'on lui permit de faire partie à toutes les phrases, et de développer l'excellence de ses boucles et la qualité supérieure de ses cafés. Quand je l'eus mis sur la chapitre des Elliott.

— Ah ! me dit-il, je les connais, Took's Court, n. 4 ; il n'y a que deux ou trois mois qu'ils sont là. Le mari n'est pas d'une bonne santé, et celle de la petite femme ne vaut guère mieux.

— Savez-vous ce qu'ils font et quel est leur état ?

— Pour cela, reprit le vieil épicier en ramassant sa lèvre inférieure et reportant ses lunettes sur la sommité de son front chauve, comme s'il eût voulu éclaircir sa pensée ; je ne saurais trop vous le dire exactement. Le jeune homme a été dans le commerce, je crois ; il a aussi enseigné la musique et sa femme travaille à l'aiguille.

Dans ma poche se trouvait la carte de visite sur la quelle madame Elliott avait tracé son nom ; c'était une de ces petites écritures menues et élégantes dont le moindre trait annonce une éducation soignée. Je la même main qui avait formé ces caractères fut celle d'une ourdrière en linge ou d'une brodeuse, rien ne m'étonnait d'avantage.

— Il ne sont pas heureux à ce qu'il paraît ?

— Monsieur est homme de loi ? reprit le vieillard en élevant de l'œil, et trahissant par l'inflexion de sa voix l'horreur involontaire qu'inspire l'huissier, même à l'égard de l'emploi.

MARIE STUART. (SUITE.)

En prouvant, d'après les Archives curieuses que Marie Stuart, la plus malheureuse femme, fut aussi la plus imprudente femme de son temps, je n'ai pas prétendu blanchir cette despotique et furieuse coquette, Elizabeth. Les mêmes documents que j'ai cités et qui attestent la conduite inconséquente, laquaine, violente, étourdie, légèreté de la reine d'Ecosse, militent contre Elizabeth. L'histoire s'est montrée impartiale pour ce sultan femelle, qui avait au moins autant de ridicules que de défauts, et c'est beaucoup dire. A peine était-elle morte que l'on se moquait d'elle sur la scène. Sous Jacques Ier un auteur dramatique en renom, Chapman, prêtait à un personnage de sa tragédie de *Bussy d'Amboise*, les paroles suivantes :

— N'est-il pas absurde, vraiment, de faire d'une vieille reine décrépite une déesse, d'une figure ridée une vierge sainte et florissante, et d'une nomie édentée une Vénus sur le trône ?

On applaudit à ses paroles ; telle est la bassesse des masses. Le moyen employé par Elizabeth pour contraindre ses sujets à fermer les yeux sur ses travers tour à tour sanglants, capricieux ou lubriques, était fort simple et d'un effet infallible : c'était la terreur. Elle valait au moins le roi Henri VIII son père pour la férocité et la volupté. Un Allemand nommé Paul Hentzner se trouvait à Londres en 1598 ; il a publié son itinéraire en latin sous le titre de *Itinerarium Germanie, Anglie, etc.* (Breslaw.) C'est dans ce naïf ouvrage qu'il faut chercher la véritable Elizabeth et son époque. « A notre arrivée, dit-il, nous avons vu sur la Tour qui termine le pont de Londres plus de trente têtes coupées : des fièches au bout de grands pieux qui couronnaient la Tour. — *Ultra triginta non horum numerum, p. 115.* » Voilà une enseigne pour les domaines de la noble reine, de la vierge sainte, de l'Attrée moderne, comme Bacon et Shakespeare (quels noms !) oiaient l'appeler !

Mais se fait-on aujourd'hui une idée de la cour d'Elizabeth ? au vu de la notice que Paul Hentzner a laissée, c'était dimanche. Les salles du palais de Greenwich étaient jonchées de paille (de joncs et d'hermes odorantes, selon la coutume du temps). Après une longue procession de gentilshommes tous marchant tête nue, et magnifiquement habillés, vient la reine, très majestueuse et grave. Elle avait cinquante-six ans, les yeux noirs, brillants et pétillants, la figure oblongue, ridée, le nez crochu, les dents noires, deux énormes perles aux oreilles, une veste perruque aux cheveux rouges, une petite couronne d'or sur le sommet de la tête la poitrine nue, un collier de perles éclatantes les mains peintes, les doigts longs, la mine fière, quoique affable. Sa robe était de soie blanche avec une garniture de perles grosses comme des haricots, un manteau de soie noir brochée d'argent couvrait ses épaules.

« Elle s'avancait majestueusement ; tout le monde tombait à genoux et ne se relevait que lorsqu'elle avait passé. Cinquante soldats-gentilshommes, armés de masses d'armes dorées, la gardaient à droite et à gauche. Avant le dîner, douze trompettes et deux tambours font un grand vacarme pendant une demi-heure, et annoncent que la reine va dîner. Quand la reine se retire dans son cabinet intérieur pour y dîner seule, on ne sert pas moins à genoux les plats destinés à la table d'apparat. » (Hentzner.)

On se demande s'il est question d'un roi sauvage de l'Afrique centrale, ou de la grande Elizabeth. Les actes de son gouvernement correspondaient fort bien avec ces coutumes extérieures. Les têtes tombaient comme la neige en hiver. Si Henri VIII avait massacré ses femmes qui l'envenimaient après lui avoir plu, Elizabeth envoyait au bourreau ses amans quand elle en était lasse. Voilà à quelle femme se jouait étourdiment la pauvre Marie, sans force réelle, sans expérience politique, sans appui en France, sans amis en Ecosse, sans fortune, sans pouvoir, et surtout sans prudence.

Le combat était trop inégal. Par son seul titre de catholique et d'amie de Philippe II, Marie soulevait la publique haine. L'adresse la plus commode fut à peine rendue son règne supportable et son gouvernement possible. Mais comment se conduisit, dans son royaume barbare et puritain, la catholique Marie Stuart, gâtée par les adulations de la France et se croyant tout permis. Malgré les vives représentations d'Elizabeth et le mécontentement des Ecosais, elle épousa Darnley, la jalouse, l'inquiétude de la reine d'Angleterre s'éveillait : « Je trouvais Elizabeth jeune aux échecs, dit de Poix (manuscrit de Saint Germain), et je lui dis : — Madame ce jeu est une image de dix courts et nettons des des hommes. Si par exemple, nous perdons un pion, lequel est peu de chose, il se peut que la perte du pion entraîne la perte de la partie. » A quoi la reine, quittant tout-à-coup le jeu, répondit : « Je vous entends ; Darnley n'est qu'un pion chétif, qui me fera échec et mat, si je n'y prends garde. »

Elizabeth attachait donc la plus grande importance à ce que le mariage n'eût pas lieu ; il se fit. Marie Stuart fut légère et Darnley se montra jaloux. « Elizabeth, dit encore de Poix, m'a conté comme quoi le comte de Murray veut faire pendre David (Rizzo), que Marie aime et favorise, lui donnant plus de crédit et d'autorité que les affaires et honneur ne demandent. » David Rizzo est assassiné dans les bras de la reine, voici le motif de ce meurtre, selon l'ambassadeur de Poix ; cette explication, vraie ou fautive, prouve du moins que Marie, par sa conduite imprudente, avait donné prise sur elle et autorisé de graves soupçons. « Il y a trois jours en ça (dit l'évêque français), sur les une heure du matin, le roi frappa à la porte de la chambre de la reine, et personne ne lui répondit. Il frappa de nouveau, menaçant de jeter la porte en dedans ; on lui ouvrit. Il trouva la reine seule ; mais en cherchant mieux, il découvrit au fond d'un cabinet, Rizzo. Ce fut la principale cause de l'assassinat commis

ensuite. » Dans une lettre écrite quelques jours après, le même ambassadeur dit : « On est très mécontent de ce que la reine a fait exposer en grande pompe et au milieu de l'église, le cadavre de Rizzo, comme un cadavre de roi. Elle a pris pour secrétaire intime, le frère du défunt, jeune homme d'aucun parler, qui a dix-huit ans ; ce qui fait très mal parler d'elle. »

Ces détails, communiqués à la cour de France par un catholique et un Français, par un envoyé de Henri III, dessinent parfaitement le caractère réel de Marie Stuart, livrée à ses entraînements, passionnée avant tout, légère dans ses déterminations, obstinée dans leur exécution, ardente à la vengeance, irrésolue quant aux moyens, ne prévoyant pas les obstacles, réunissant en elle-même toutes les conditions de malheur et de désastre. On est tenté de croire au génie des races quand on voit la même imprévoyance, la même fatalité, la même violence impuissante, le même mélange de puérilité et de passion, caractériser les actions et la vie de tous les Stuarts ; Jacques Ier, Charles Ier, Charles II, Jacques II ; ils courent au-devant du malheur ; ils l'attaquent sans avoir la force de le vaincre ; leurs qualités sont inutiles ; leur esprit même les perd ; pas un d'entre eux n'échappe au népris ; l'un théologien et faiseur de calendrier l'autre léger et parjure, mais consacré par l'échafaud ; le troisième, qui s'est endormi sur le trône et au milieu de ses maîtresses ; le quatrième, chassé d'Angleterre, sans coup férir. Un autre caractère qui leur est commun avec leur mère et leur aïeule, c'est de se montrer plus grands dans le malheur que dans la bonne fortune ; les mêmes rapports et mêmes secrets et manœuvres auxquels nous venons d'emprunter les détails précédents offrent mille témoignages d'énergie virile et de l'élan de résistance que Marie Stuart sut trouver dans son âme, quand il fallut voir en face la solitude, le malheur et la mort. Elle est bien plus dramatique ainsi, toute coupable et toute passionnée, que chez les plus grands des poètes qui ont voulu la faire revivre en l'épurant ; même devant l'échafaud, des traits de légèreté et de volupté la révélaient toute entière, et ce contraste est terrible.

Son mariage avec Bothwell, nouvelle imprudence après tant d'autres, vient aggraver une situation si difficile depuis son arrivée en Ecosse. A dater de cette époque, elle entreteint vivement. On n'a pu s'empêcher de la blâmer jusqu'ici ; maintenant qu'il n'y a plus de remède, que son maintien est assuré, l'émotion la plus profonde saisit le cœur à l'aspect de cette femme sans défense. « Le mariage avec Bothwell, dit l'évêque Ducoë dans une de ses lettres à Catherine de Médicis (1563, ms. Saint-Germain, 228), est condamné par tout le monde. C'est chose trop calamiteuse et dont elle se repent déjà. L'autre jour on l'entendit de l'antichambre, comme elle s'écriait : « Qui me donnera un cadeau, qui me le donnera, afin que je me tue ! — Elle me disait hier : « Je ne serai plus jamais si joyeuse, — jusqu'au jour de ma mort, laquelle je désire. » — Depuis son mariage, elle ne fait que pleurer. Bothwell ne veut lui permettre de voir personne. Je sais, madame, lui dit-elle avec amertume, que vous aimez votre plaisir et que vous avez passé votre temps aussi bien que personne du monde. — Là-dessus Marie fondit en larmes, et s'écria : « Je n'ai plus qu'à demander une seule chose, c'est que l'on m'embarque avec mon mari, et qu'on nous laisse aller où il plaira à Dieu ! — Pour ce que ce ne soit pas en France, s'écria l'évêque. — Je lui dis en outre que le roi en jugerait comme les faits le méritent. Mais ces malheureux faits sont trop cruels. »

Efrayée de l'orage qui la menace en Ecosse, elle se réfugia en Angleterre, prisonnière d'une rivale qu'elle a blessée et d'une rivale puissante, elle s'occupe à la fois de conspirer contre Elizabeth, d'élever des serins, et de toilette. Le passage suivant extrait d'une de ses lettres (inédites), adressée à Glasgow (8 mai 1571), est curieux : « Envoyez-moi plusieurs patrons et modèles de robes, ainsi que des étoffes d'or, d'argent et de soie, les plus rares, de celles qu'on porte à la cour. Il me faut une couple de coiffes, avec couronnes d'or et d'argent, fabriquées à Poissy. Rappelez à Breton qu'il m'a promis de m'envoyer d'Italie les modes les plus nouvelles de coiffure, voiles et rubans, brochés ou brodés d'argent et d'or. » Et tout en se livrant à ces graves intérêts de femme, Marie conspire ; elle veut renverser Elizabeth. Les archives d'Espagne, d'Angleterre et de France, offrent les preuves multipliées de cette conjuration dont Philippe II était le chef, Rome l'institutrice ; dont Marie était le uœuf, et qui se rattache aux projets de la Ligue en France, à ceux de l'Espagne et du Vatican. La flotte de Philippe II devait envahir l'Angleterre, proclamer Marie Stuart à la place d'Elizabeth et rétablir le catholicisme.

Marie elle-même entretient une correspondance assidue avec Bernardin de Mendoza : « Je broillon dit Châteaufort dans une lettre du 7 septembre 1566, dont les intrigues ne portent d'autre fruit que de ruiner ceux qui s'en mêlent. » Elizabeth est avertie. La prison de Marie Stuart devient plus dure et plus sévère ; à peine Henri III ose-t-il élever la voix en sa faveur. « Je ne crois pas opportun, écrit-il à Châteaufort (Ms. Pinart, vol. 8808) de renouveler négociation tendant à la délivrance de Marie. Vous pouvez cependant, quand cela vous semblera convenable, faire des ouvertures à cet effet ; seulement, de telle manière, que rien ne puisse être mal interprété au suspect contre moi, et que mes propres affaires et nécessités n'en souffrent aucun dérivement. » Voilà bien de l'indifférence et de la réserve chez ce roi catholique, qui voit sa proche parente sur le point de payer de sa tête son attachement au catholicisme. J'ai dit plus haut que l'influence de Catherine offensa se retrouverait près de l'échafaud de sa bru. Il est impossible de méconnaître ici cette influence.

Les renseignements les plus détaillés sur l'interieur de la prison de Marie Stuart à Fotheringay (que les manuscrits français appellent *faldruic*),

se trouvent dans une lettre de la reine d'Ecosse aux ambassadeurs Châteaufort et Meauvissière : lettre traduite en anglais par le duc de Bridgewater, et qui fait partie d'un petit volume rare, tiré à peu d'exemplaires, et non publié. L'étendue de cette lettre ne nous permet pas de transcrire. La pauvre reine s'y plaint amèrement « des quatre murailles qui l'enferment, des solives mal jointes, du plâtre que ne tient pas, de l'humidité permanente qu'une haute muraille entretient dans le donjon, des retranchements de rideaux, de tapisserie et de couvertures, sous lesquels elle est obligée de chercher un refuge, du manque d'air et de soleil, de la mauvaise odeur qui se répand dans la prison, de l'habitude où l'on est de jeter tous les samedis les immondices par les fenêtres. (Je ne reçois pas peu de ces mal plaisantes cassolettes. »

En même temps, elle se recommande à sa bonne sœur la reine (Elizabeth) ; bonne sœur qu'elle devait maudire et qu'elle essayait d'attendrir, en essayant de la renverser. Malheureuse femme si accoutumée à toutes les voluptés, si complétement femme, si parfaitement malheureuse ! Ses rapports avec Bernardin de Mendoza, le plan de Philippe II, la participation de Marie, les lettres dictées par elle à son secrétaire Nau, tout fut découvert. Ses affidés, Nau et Curl, avouèrent tout ; elle-même, interrogée par Burleigh, répondit qu'en effet elle avait cherché sa liberté par tous les moyens ; qu'elle avait voulu faire pénétrer dans le royaume une armée étrangère, pour obtenir sa délivrance, et qu'à cet effet elle avait en intelligence avec Babington et les conspirateurs. Châteaufort, qui, dans sa lettre du 30 octobre 1536, adressée à Henri III, (lettres originales d'Etat, t. III, p. 231) donne ces détails sur l'interrogatoire de Marie Stuart, ajoute ; *Ce fait seul* (les rapports de Marie avec Babington) la condamne ; et je suis de manière authentique que le 3 novembre courant, les lords prononcèrent sa sentence de mort.

Ainsi s'éclairait par degrés, au moyen des documents inédits et originaux, toutes les phases de cette vie équivoque, soumise jusqu'à ce jour aux interprétations contraires des historiens. Martyre catholique, dévouée à sa foi ; femme légère ; conspiratrice sous les verroux d'Elizabeth ; entraînée toujours par la passion ; sans prévision de l'avenir ; toujours coquette ; sensuelle, spirituelle, ardente, emportée, imprudente ; se relevant à l'aspect de la mort, et devenant une noble héroïne ; telle est la vraie Marie Stuart.

MONTREAL, 5 NOVEMBRE, 1836.

Un journal de la clique trouve fort étonnant que les journaux constitutionnels aient fortement exprimé leur opinion désapprobative au sujet du bruit qui courait relativement aux nouvelles nominations au conseil électif ; il donne à ce sujet un bien singulier conseil à la métropole ; il lui suggère aussi bonnement que possible et avec une candeur qui lui fait un honneur infini, de rendre immédiatement le conseil électif, pour punir les loyaux d'avoir parlé de lord Gosford peu respectueusement, et d'avoir fortement protesté contre les mesures qu'annonçait le bruit public. Nous ne pensons pas que la métropole soit tentée de suivre un pareil conseil et qu'il soit nécessaire de lui démontrer les inconvénients déjà si souvent prouvés d'un conseil électif ; il est absurde de supposer qu'elle voudrait l'accorder jamais, et nous avons trop de garanties à cet égard pour conserver la moindre crainte.

Si jamais la métropole pouvait devenir assez aveugle sur ses intérêts, assez indifférente sur les nôtres pour prendre une semblable mesure et accorder aux éraillures patriotes ce point qu'ils demandent avec tant d'acharnement et d'obstination, elle ne tarderait pas à reconnaître cruellement son erreur et l'administration locale se trouverait dans une position tellement étrange et insupportable qu'il serait probablement impossible de trouver un homme qui voudrait alors remplir le rôle d'un assez épineux aujourd'hui de gouverneur du Bas-Canada.

Une administration britannique qui se trouverait dans cette province isolée et sans autre appui que le sien propre, pour résister à deux pouvoirs qui seraient confondus en un, ou l'un moins toujours prêts à se soutenir aveuglément, une telle administration serait dans l'impossibilité de faire les actes même les plus simples et les plus utiles, car elle aurait toujours à subir l'opposition perpétuelle et constante des deux autres branches de la législature, et leur influence énorme sur la population ; cette administration serait dans une position tout-à-fait insoutenable.

Les partisans du conseil électif nous disent : vous craignez le mode électif donc vous redoutez l'opinion de la majorité, vous sentez que le peuple n'est pas en votre faveur ! Oui et non, leur répondrons nous. Nous redoutons l'opinion de la majorité parce que cette majorité n'est pas suffisamment éclairée, parce que généralement elle agit moins d'après ses convictions et d'après le sentiment de ses propres intérêts que d'après l'impulsion que sarent donner à ses passions des hommes intéressés à l'égare, et qui profitent du manque d'instruction qui se fait malheureusement sentir dans les campagnes pour acquérir sur leurs habitants une influence usurpée dont ils font le plus funeste usage.

Nous savons que nos adversaires, avec leur mauvaise foi accoutumée, vont s'écrier que nous calomnions nos compatriotes, que nous les traitons d'ignorants ; et que nous sommes nous mêmes les seuls ignorants, nous sommes accoutumés à toutes ces jolies phrases et nous y attendons en cette occasion. Mais nous demanderons à ces savans eux-mêmes s'ils osent contester que tout se fasse dans les campagnes à l'aide de la crédulité des habitants et des grossières impostures dont on se sert pour les tromper. Oseront-ils dire qu'il est faux que les élections eurent son d'un manière ridicule et révoltante, par cabale et par passion, que les habitants qui s'occupent très peu de politique et à qui leur éducation ne permet

pas d'étudier eux mêmes les questions importantes, votent bien plutôt d'après ce que telle ou telle personne influente de leur paroisse veut bien leur dire, ou d'après ce que leur voieront quelques orateurs banaux qui, dans les grandes occasions, s'échappent de la ville pour aller répandre les trésors de leur éloquence dans les campagnes, que d'après ce qu'ils peuvent penser eux-mêmes sur des sujets ou des hommes qui leur sont entièrement étrangers.

Une excellente preuve de la manière dont on s'y prend pour conduire les habitants et les faire agir suivant les vues de la clique, est la manière dont on exploite leur amour propre national et leur attachement, si louable d'ailleurs, à leur religion, leurs usages et leur langue, et à la terre de leurs pères. N'a-t-on pas entendu ces paroles sempiternelles qui se multiplient en tous lieux dans les temps d'élection, annoncer gravement aux habitants que « les anglais allaient s'emparer de leurs terres, leur ôter leurs églises et prohiber leur langue ? » N'est-ce pas à l'aide de ces ridicules inventions qu'on manie ces hommes simples et toujours éloignés de soupçonner ceux à qui ils supposent une grande sympathie en leur faveur parcequ'ils sont leurs compatriotes et font envers eux profession d'un dévouement complet.

C'est parce que le peuple Canadien n'est pas encore au point d'instruction où il a besoin de parvenir, parce qu'il est trop exposé à être trompé et induit en erreur, que nous redoutons ici de voir mettre entre les mains du peuple la nomination d'une seconde branche de la législature ; nous nous trompons et nous exprimons mal quand nous disons entre les mains du peuple, car en ces occasions là ce n'est point le peuple qui agit, tout se fait au gré et suivant les caprices d'une douzaine d'individus qui parcourent les campagnes le mensonge à la bouche, et se servent de tous les artifices possibles pour diriger le choix des habitants suivant leur bon plaisir.

Nous le répétons, ceci est la seule raison qui nous fait redouter de voir la nomination du conseil à la disposition du peuple ; qu'on donne au peuple Canadien l'instruction qui lui est nécessaire, ou même qu'on l'abandonne à ses propres sentimens, aux suggestions de sa propre conscience, et qu'on le débarrasse de cette horde de meneurs politiques qui se font un métier et un devoir de le tromper en toute occasion, et nous nous en remettons volontiers à lui pour tout ce qui concernera les affaires de la province.

A resté, nous aimons à croire que toute discussion sur ce sujet est une discussion parfaitement oiseuse et que jamais la métropole ne pourra concevoir la pensée de renverser d'un seul coup, par l'établissement d'un conseil électif, tout son pouvoir dans notre colonie et tout l'avenir d'une belle province.

Comme on l'avait très justement prévu, les brigands qui longtemps ont infesté Québec et qui, chassés de cette ville par l'activité des citoyens, étaient venus porter le trouble et la désolation dans Montréal, lorsqu'ils ont été repoussés de Montréal aussi, se sont jetés dans les campagnes, où ils peuvent exercer leurs brigandages avec plus de facilité et surtout plus d'impunité. Déjà plusieurs malheurs sont venus signaler leur présence dans certaines parties du district, et des incendies qui nous saurait attribuer à des accidents ont semé l'épouvante parmi nos compatriotes. Les bords de la Rivière de Chambly paraissent être le théâtre des premiers exploits de la troupe de malfaiteurs, plusieurs nouvelles dévastations nous sont parvenues de ces côtes-là.

La maison de M. De Rouville à St. Hélène a été le premier objet de leurs coupables tentatives. Le feu a été mis dans un bâtiment qui touchait presque à la maison ; mais heureusement on le découvrit à temps pour l'éteindre avant qu'il eût fait beaucoup de ravages.

Les incendiaires ont malheureusement mieux réussi dans une tentative faite sur une grange appartenant à M. Fautsch Suppas de St. Mathias, située à une certaine distance du village et dans la quelle se trouvait une grande quantité de bled en gerbes et de différens autres grains.

Une autre tentative a été faite pour incendier un hangar appartenant à M. J. B. Scoué de St. Jean Baptiste. Très heureusement on s'aperçut du feu avant qu'il eût fait beaucoup de progrès et on parvint à l'éteindre.

On parle d'une bande de malfaiteurs établis dans les environs de St. Lin. On dit qu'on a trouvé dans les grottes d'une montagne voisine des femmes de ces individus. Au moulin à fouler de St. Lin on a volé 15 anneaux d'or, après avoir essayé d'incendier l'établissement.

De tous les côtés, dans les campagnes, on se plaint de vols de divers animaux et une juste terreur s'est répandue dans l'esprit des habitants qui se voient livrés presque sans défense à la merci d'une horde de brigands qui peuvent en un jour leur enlever le prix de leurs travaux de bien des années et leur arracher même la vie. Nous ne saurions trop leur recommander la prudence, une surveillance active sur les vagabonds et la précaution d'être munis de bonnes armes pour se protéger contre les attaques nocturnes des brigands. Les campagnes pourraient organiser aussi une police locale qui suppléerait au défaut de police générale et qui protégerait la vie et la propriété des citoyens.

Depuis qu'il est question à Montréal de voleurs d'attaques nocturnes et de patrouilles, quelques mauvais plaisans ont cherché à s'égayer quelquefois pendant la nuit aux dépens des citoyens paisibles, soit par des cris de détresse simulés, soit en tirant des armes à feu ou en troublant de quelque autre manière le repos des citoyens, en même temps qu'ils obligeaient les patrouilles à des perquisitions. Ces sortes de jeux sont peu convenables et pourraient fort bien quelque jour devenir fatals à ceux qui s'en donnent le plaisir. Quelqu'un de ceux que l'on cherche à effrayer pourrait prendre la chose au sérieux et gratifier le plaisant de quelque cadeau qui lui serait peu agréable. On a vu des exemples bien funestes du danger de ces mauvaises plaisanteries.

Le Bateau à Vapeur Varennes, dans un voyage qu'il vient de faire à Québec comme remorqueur, a été gravement endommagé. On pense qu'il ne pourra reprendre ses voyages pendant cette saison.

Des bureaux de Poste nouveaux viennent d'être établis à Daillebout, comté de Berthier, et à St. Elizabeth, do.

Le trésorier de la société de bienfaisance de dames reconnaît avoir reçu les donations suivantes: Du Major Christie par les mains de Melle. Fleming. £1-5 0

S. Jones Eer. de Brockville par les mains de M. Whiting. £1-5 0
Wm. Cunningham Eer. £1 0 0
Aussi, à l'établissement, une charge de fort bons légumes de la part de Mad. Aubrey, de Monkland

Les condamnés militaires du Haut-Canada sont arrivés ici Samedi dernier au nombre de 12, dont 11 du 1er régiment et un du 24. Ils ont été enfermés dans la prison commune en attendant qu'on les envoie à Québec.

Les derniers journaux reçus d'Halifax annoncent que Mr. Carter l'agent de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord a parfaitement réussi dans sa mission. Il a obtenu à Miramichi, Bathurst, Richelieu, et autres villes du nouveau Brunswick toutes les souscriptions qu'il désirait, une branche a été établie à Halifax et les directeurs nommés.

Le juge en chef de Terrebonne M. Boulton était attendu à son siège pour le terme d'octobre; ce magistrat revient d'Angleterre où il est allé se défendre contre certaines accusations portées contre lui, par le parti démocrate. Son honneur est parfaitement satisfait de son voyage et du succès de ses démarches.

Sir Francis Bond Head a nommé son aide de camp Frederick Halkett lieutenant colonel des milices de la province.

HONNABLE.—Le Bateau à Vapeur Royal Tar parti de St. Jean N. B. pour Portland a été brûlé le 21 du courant dans la baie de Penobscot. Outre 100 passagers, environ, qui étaient alors sur ce bateau; un éléphant, deux chameaux et plusieurs animaux composant une ménagerie se trouvaient à bord. Environ 30 personnes ont péri faute de bateau suffisant pour les contenir. Tous les animaux ont été brûlés ou tués. C'était un affreux spectacle que cet incendie auquel se mêlaient les cris affreux du désespoir. Dans notre prochain numéro, nous donnerons des détails à ce sujet.

ASSAULT NOCTURNE.—Un commis de M. Rattray, du nom de Scott, revenant tranquillement chez lui samedi soir, fut brutalement assailli par trois ou quatre individus qui le renversèrent à coups de bâton et le maltraitèrent cruellement, sans aucune précaution.

Depuis le 1er novembre la malhe de Québec se ferme à 4 heures p. m., et celle des États-Unis à 8 1/2 heures.

Le prix du passage de Montréal à Québec est augmenté considérablement depuis quelques jours à cause de la cherté du bois et du charbon. Le prix du fret a été aussi élevé.

Un ouragan terrible et qui a causé d'immenses ravages a lieu sur le lac Michigan la semaine passée. On estime les pertes causées par la tempête à la somme de \$150,000 à \$200,000.

Jeudi on a trouvé près du quai, le corps du jeune enfant qui était tombé à l'eau, il y a environ 15 jours, du bord du British-America.

Nous apprenons que pendant le coup de vent qui a eu lieu jeudi matin, deux hommes qui travaient en canot entre le port et l'île Ste. Hélène ont été renversés et se sont malheureusement noyés on pense que ce sont deux soldats.

COMMERCE.
ÉTAT comparatif et mensuel de la quantité de potasse et perasse emmagasinée et embarquée au port de Montréal en 1835 et 1836:—

Table with 4 columns: Date, Potasse, Perasse, Total. Rows for Oct 31, 1836 and Oct 31, 1835, showing quantities in quarts and emmagasines.

MARIE.
A Laprairie, le 26 du mois dernier, par messire Léonard, Vicaire, M. Camille Lacombe Marchand à elle. Susana Staras, fille aînée de M. Ch. Staras, du même lieu,

AVIS RELATIF AUX STEAM-BOAT ET AUX BÉGES.
ON conséquence de la très grande hausse dans le prix des combustibles, et de la prolongation des passages à cette saison avancée de l'année, les agents Soussignés de la Compagnie à remorque de Montréal et St. Laurent notent par ces présentes que le taux du fret entre Montréal et Québec sera élevé d'un tiers en sus du tarif actuel, jusqu'à nouvel ordre, à compter du 1er novembre prochain, quant au départ de Montréal et du 2 du même mois de Québec, et que le fret pour les passagers de cabine d'ici à Québec sera de 30c. et de Québec à ce port 40c. et proportionné pour les distances intermédiaires. Point de prix fixes pour le tonnage.

JNO. MOLSON et Fils.
JNO. TORRANCE et Ciz.
2 nov. 1836.

VENTES PAR ENCAN.

PAR CUVILLIER ET FILS.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

POUR CLÔRE DES CONSIGNATIONS

AUJOURD'HUI, Samedi, à UNE heure, sera vendu, SANS RESERVE:

- 3 Caisses draps superfin, couleurs assorties.
2 do Casemires, double foulés
5 ballots coton gris
2 do coton blanc à chemise
5 do indiennes founds brun
6 caisses marchandises de Londres

Après quoi, un assortiment général de MARCHANDISES SECHES, pour l'automne et l'hiver.

Conditions Libérales. La vente à UNE heure.

CUVILLIER ET FILS. Messrs. Scott, Tyre et Co. ont reçu ordre de vendre ces Marchandises SANS RESERVE quelques.

5 nov. 1836.

BEL EMPLACEMENT à VENDRE.

EST VENDU, par autorité de Justice, et adjugé SUR LES LIEUX au plus offrant et dernier enchérisseur, LUNDI 7 NOVEMBRE prochain, à UNE HEURE ET DEMI, le Pré-midi, après trois publications faites à la porte de l'Eglise paroissiale de cette ville, à l'issue du service divin du matin, par trois Diacres consécutifs, dont la première se fera le 23 Octobre prochain, et la dernière le 6 Novembre suivant:—

Un EMPLACEMENT dépendant de la succession de feu JOHN CHISHOLM, situé en cette ville, joignant en front la rue St. Paul, en profondeur la rue des Commissaires ou le MARCHÉ. Sra. ANNE, d'un côté la succession de J. Hte. Allard, et de l'autre côté Alexandre Vass, éer., de la contenance d'environ 43 pieds et 6 pouces de front sur la rue St. Paul, 45 pieds et 9 pouces de front sur la rue des Commissaires, sur environ 116 pieds et 4 pouces de profondeur, le tout plus ou moins, et mesure Anglaise, avec une MAISON EN PIERRE, et une TABLE EN BOIS dessus construite.

On pourra connaître les Conditions et autres particularités de l'Étude du Notaire soussigné, rue St. Vincent, en tout temps avant l'adjudication. Montréal, 14 septembre, 1836.

CUVILLIER & FILS. Encanteurs.

17

RUM, HUILE, THE, SAVON, ETC

ARDI prochain, le 8 du courant, sera vendu, aux Magasins de MM. CUNNINGHAM ET BUCHANAN:

- 30 tonnes rum de Berbice, 1 à 4, qualité supérieure,
2 pipes Genièvre,
56 quarts huile de morue,
5 do huile de loup-marin pâle,
20 boîtes chaudielles d'Angleterre, mêlées cires,

- 300 do savon jaune do
350 do do blanc do
600 bairris raisin,
115 caisses thé twanky, très bon, arrivés par le Robertson,
100 basses thé Hyson Skin,
100 do do Souching,
50 quarts bière de Londres (Barclay) 4 doz,
21 do Leith Ale, 6 UNES chaque.

La vente à DIX heures.

CUVILLIER & FILS.

5 nov. 1836,

PAR A. L. & J. MACNIDER.

FAYANCE, Au complet des assureurs.—CE MATIN, samedi, sera vendu, aux magasins de MM. SHUTER et GLENNON, au compte des assureurs et autres,

- 70 paniers et 12 quarts FAYANCE, endommagés à bord de l'Aventureur de Liverpool.
La vente à DIX heures.

A. L. & J. MACNIDER.

5 nov. 1836.

RUM, THE, ETC.

AUJOURD'HUI, samedi, sera vendu, au Magasin de MM. MOLSON, DAVIES & Co., à UNE heure:

- 100 caisses thé Twanky,
30 tonnes rum de la Jamaïque,
18 do do de Demarara,
70 pipes sucre brun des Indes,
5 pipes Oporto,
7 quarts Oporto,
15 octaves Xérés,
20 paniers Champagne,
100 boîtes Oporto en bouteilles,
40 do do très vieux,
36 caisses Xérés en bouteilles,
8 barrils Madère B,
5 barrilles Eau-de-Vie de Cognac,
5 pipes huile d'Olive,
16 quarts vinaigre,
46 do whiskey du H. C,
43 caisses Genièvre de Hollande,
12 sies Piment,
8 do poivre,
4 do Noix d'Espagne,
21 do amandes,
50 boîtes empie,
7 do no. à fumer,
275 meulles,
8 boîtes savon de Castille,
4 quarts verres à vin,
21 ballots et boîtes ficelle et lignet,

La vente UNE heure.

A. L. & J. MACNIDER.

5 nov. 1836.

VERROTERIE.

JEUDI prochain, le 10 du courant, aux Magasins de M. JAMES BINNY, rue McGill, sera vendu, pour l'ordre des consignations:

- 50 quarts verroterie, consistant en verres à vin gobelets ratiffes, plats, etc, etc.

Aussi,

- 500 boîtes vitres,
10 paniers vitres à couronne,
Les CATALOGUES seront prêts le jour avant la vente.

La vente à UNE heure.

A. L. ET J. MACNIDER.

5 nov. 1836.

NOUVEAU MAGASIN D'ÉPICERIES

FAUBOURG QUÉBEC.

J. F. MOORE prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public qu'il a ouvert un Magasin dans le Faubourg Québec, dans la Maison ci-devant occupée par Mr. CARBICHAEL, au coin de la Grande Rue et de Rue St. Nicholas-Tolentain, où il aura constamment un assortiment général D'ÉPICES, VINS, LIQUEURS, etc. de la meilleure qualité, à bas prix:

Ces Marchandises ont été choisies par lui-même, et il peut les recommander avec confiance.

5 nov. 1836

AVIS.

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des ACTIONNAIRES de la BANQUE DE MONTRÉAL est requise au bureau de la Banque en cette Cité pour LUNDI le 21 de novembre prochain, à MIDI, pour là et alors prendre en considération les meilleurs moyens à adopter pour continuer les affaires de la dite Banque dans le cas où la charte de cette institution expirerait avant l'assemblée en session du Parlement Provincial pour la dépeche des affaires, ou pour le cas où la dite charte ne serait pas renouvelée avant le premier jour de Juin prochain.

DIRECTEURS DE LA BANQUE DE MONTRÉAL. PETER M'GILL, Président. T. B. ANDERSON, C. BROOK, JOHN TORRANCE, J. JAMESON, JOHN MOLSON, JAMES LOGAN, JOHN REDPATH, H. L. ROUTH, J. S. MASSON, Vice Président. JOHN M'PHERSON. Montréal, Oct. 18, 1836.

CARTES DE CONVERSATION.

Un soussigné vient de recevoir quelques douzaines de cartes amusantes, en français, qu'il vend en gros et en détail, à son magasin près de la Banque du PEUPLE.

C. BRYSON. 5 oct. 3f

GLACES, MIROIRS.

Un soussigné vient de recevoir une quantité de MIROIRS et de GLACES gigantesques de FRANCE et d'ANGLETERRE, d'un goût et d'un fini supérieur à tout ce qui a été reçu ici en ce genre. Aussi quelques VERRES TABLEAUX de la BOHEME dont quelques uns très grands. Il disposera de ces objets à ces prix très bas à son magasin, rue Notre-Dame, No. 151, vis-à-vis du magasin de MM. Gilb & Co.

WILLIAM LAWLEY. N. B. Tableaux, images et miroirs encadrés et raccommodés. Dorure et sculpture faite à ordre 11 Juin. 1836.

MANUFACTURE DELIVRES DE COMPTE

ET RELIEURE GÉNÉRALE DE LIVRES. Buissons du Herald, Rue Saint-Gabriel, la corde Porte de la Rue Notre-Dame.

C. BRYSON, annonce au public qu'il a commencé des affaires dans le local ci-dessus sollicitant une part du patronage public, il promet de faire ses plus grands efforts pour exécuter tout ordre dont on voudra bien le charger, d'une manière propre et durable, en peu de temps et pour des prix modérés.

On raye les livres de compte et les relie sur tous les modèles. Il aura bientôt un bon assortiment de livres de compte du genre de ceux qui sont d'un usage général.

4 juin 1836.

HOTEL DE CYGNE.

RUE NOTRE-DAME.

Un soussigné prend la liberté d'offrir ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général pour l'encouragement qu'il en a reçu à son Café de l'Union sur la Place d'Armes, et il les informe qu'il vient de prendre possession de l'établissement occupé dernièrement par M. SWONN rue Notre-Dame, et qui sera tenu à l'avenir sous la dénomination d'HOTEL DU CYGNE, où il pourra recevoir et traiter les pensionnaires et les Voyageurs, d'une manière qui ne peut être surpassée en cette ville.

Il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour se procurer les mets les plus délicats qu'offrent les saisons; ses vins et ses liqueurs seront de la meilleure qualité, le tout à des prix très modérés. Aucune peine ne sera épargnée de sa part pour satisfaire ceux qui voudront bien l'encourager; et il sollicite l'encouragement du public.

SOUFRES, STÉACKS, COTTELETTE, &c, à toute heure Table d'Hôte tous les jours à 5 heures. LOUIS PRIAT. 24 oct. 1836.

ARMOUR & RAMSAY viennent d'ouvrir une

caisse de LIVRES FRANÇAIS du premier mérite: et en disposera aux plus bas prix. La collection consiste en—

- Claudes de Voltaire, 72 vols. 8vo. Paris,
do de Molière, 4 do do do
do de Corneille, 12 do do do
do de Racine, 7 do 18 Bruxelles,
do de C. Delavigne, 4 do 12 do
do de Delamartine, 6 do 12 do
Chansons de Béranger, 12 do
Draïnes et Poésies de Victor Hugo, 12 do
Revue Universelle, de 1832 80. do
au commencement de 1836, 80. do

Aussi, Une petite collection de VAUDEVILLES, etc. r Scé et autres écrivains célèbres du jour, et livres juveniles, propres pour faire des cadeaux de prix d'écoles.

La porte voisine de la Banque du Peuple. 15 juillet, 1836.

MONTRE TROUVÉE.

UNE personne a trouvé une montre en argent il y a quelques jours; la personne qui l'a perdue pourra l'avoir en s'adressant au bureau de l'Ami du Peuple et en payant les frais d'annonce 12 oct. 1836. 2f.

HOTEL DE S. BOYD

Rue, Notre, Dame, près de la rue St. GABRIEL 16 Avril. 1836. 1v

PROSPECTUS

D'UNE COMPAGNIE D'ACTIONNAIRES

Pour fournir au chauffage de la ville de Montréal.

Un soussigné propose au public le plan d'une Compagnie d'Actionnaires sous sa surintendance, aux fins de mettre les citoyens à même d'obtenir des combustibles à un prix régulier et modéré en toute saison de l'année. Il est persuadé que le plan proposé ne pourra que paraître à tous un des projets les plus utiles et les plus avantageux qui aient jamais été présentés aux citoyens de Montréal.

Il doit certainement être évident pour toute personne qui a passé un certain nombre d'années dans la ville de Montréal, que les articles de chauffage ont continuellement éprouvé d'extrêmes fluctuations dans leurs prix, aux différentes saisons de l'année. Ceci provient de différentes causes et de quelque cause que cela vienne, on doit appliquer le remède, s'il y en a un.

La variation des prix, suivant l'opinion du sous signé, est devenue quelque fois de ce que les habitants de cette ville ont souffert de l'habitude de fournir des combustibles à la ville en amenant peu, parce qu'ils trouvaient les prix trop bas et avaient d'autres occupations plus lucratives. De la venait que l'article manquait et que les personnes qui en avaient fait des provisions, le voyant très rare sur le marché, exigeaient pour vendre des bénéfices très considérables.

Une autre cause de la cherté de cet article est la manière coûteuse dont généralement il est amené ici par radeaux, dont les matériaux sont coûteux et dont la construction entraîne de grandes dépenses, qui ont à leur tour de grands risques de naufrages par les rapides et les vents, et qui subsistent dans les vents contraires des retards très coûteux.

Le plan proposé doit remédier à tous ces inconvénients: Une provision suffisante sera faite en temps convenable; en ayant un petit bateau à vapeur de remorque et trois grands bateaux capables de contenir 80 ou 100 cordes de bois chacun, dont un déposera sa charge au bord du canal, l'autre prendra son chargement au bord de la rivière où doit se trouver le bois, et le troisième ira voyager avec le bateau remorqueur, soit vide en montant ou plein en descendant, le tout sera en opération continue sans aucune perte de temps, et de cette manière 120 hommes amèneront au marché, de la rivière Ottawa où l'on se propose d'en acheter la plus grande partie, autant de bois que pourraient le faire 60 hommes avec des radeaux; de là une diminution de dépenses, sans compter la grande perte de temps éprouvée dans le second cas.

La dépense de bois pour le bateau à vapeur remorqueur sera très peu considérable, puisqu'il le prendra au prix courant dans les bois près de quels se chargeront les bateaux.

Le surintendant chargera sur les comptes généraux de la compagnie 1s. 3d. par corde, pour surveiller toutes les affaires.

AVIS.

Le plan proposé doit remédier à tous ces inconvénients: Une provision suffisante sera faite en temps convenable; en ayant un petit bateau à vapeur de remorque et trois grands bateaux capables de contenir 80 ou 100 cordes de bois chacun, dont un déposera sa charge au bord du canal, l'autre prendra son chargement au bord de la rivière où doit se trouver le bois, et le troisième ira voyager avec le bateau remorqueur, soit vide en montant ou plein en descendant, le tout sera en opération continue sans aucune perte de temps, et de cette manière 120 hommes amèneront au marché, de la rivière Ottawa où l'on se propose d'en acheter la plus grande partie, autant de bois que pourraient le faire 60 hommes avec des radeaux; de là une diminution de dépenses, sans compter la grande perte de temps éprouvée dans le second cas.

La dépense de bois pour le bateau à vapeur remorqueur sera très peu considérable, puisqu'il le prendra au prix courant dans les bois près de quels se chargeront les bateaux.

Le surintendant chargera sur les comptes généraux de la compagnie 1s. 3d. par corde, pour surveiller toutes les affaires.

Une personne se tiendra continuellement à sa vaste cour située près du bassin du canal, rue St. Joseph, route de Lachine, pour délivrer le bois aux actionnaires et autres.

Il y aura des billets (tickets) préparés et donnés aux actionnaires, et ceux d'entre eux qui désireront avoir du bois pourront s'en procurer en envoyant un billet pour la quantité qu'ils désireront, et à tel temps qui leur conviendra.

Pour accommoder les actionnaires qui n'ont point de grandes cours, ou qui ne veulent pas encombrer avec du bois, on gardera leur bois pour eux dans la cour jusqu'à 1er mai suivant.

Mais en tout cas le bois sera mesuré sur le rivage ou dans la cour, et il sera là considéré comme finalement livré.

Afin de rendre la chose aussi générale que possible, on propose de mettre les actions à 45 chaque, afin de mettre à la disposition de chaque membre de la communauté de prendre des parts. Il serait bon cependant que les personnes qui en ont les moyens puissent plusieurs parts, car il ne faudrait pas moins de mille actions pour mettre en opération les quatre bateaux susdits d'une manière avantageuse aux actionnaires.

Les actions seront demandées par cinq installements de 25s. chaque, et notice sera dûment donnée du temps où les paiements devront être faits.

Aucuns paiements ne seront exigés à moins que 500 actions au moins n'aient été prises, et au cas où elles ne le seraient point les souscripteurs primitifs seront déchargés de toute obligation.

Tout actionnaire qui négligerait de payer ses installements subséquents plus d'un mois après avoir donné dans un papier public, perdra les installements qu'il pourra avoir payés précédemment, et ceux-ci seront dévolus à la compagnie.

On se propose de diviser les parts en cinquièmes et après avoir déduit les frais du bateau à vapeur, des bateaux et autres dépenses pour établir cette affaire, ce qui coûtera la première année probablement 25c ou 30c de chaque action, les autres deux ou trois cinquièmes, suivant que les cas sera, ce qui dépendra du montant d'actions prises, sera remis au propriétaire d'actions en bois, s'il le désire, ou s'il n'a pas besoin de bois il peut le laisser pour être vendu aux personnes qui ne sont pas actionnaires, au prix du marché, et il recevra ses dividendes de profit sur autant d'actions qu'il pourra en avoir laissés usés.

Les actionnaires qui prendront les trois-cinquièmes de leur mise en bois ne pourront pas attendre à recevoir de dividende sur les cinquièmes ainsi reçus. Comme les actions dans cette société projetée doivent être souscrites chaque année, les profits doivent aussi être payés annuellement; ainsi il est nécessaire que le capital soit renouvelé tous les ans à l'exception de la partie du capital employé à l'acquisition de bateau, chaînes, etc. nécessaires au transport du bois.

Conséquemment le montant des actions de la seconde année sera retiré en plein, sans compte les profits qui auront été faits sur les bateaux, chaînes et autres, qui pourront aussi être payés en bois au prix courant et les frais, comme il a été dit plus haut, ont être laissés pour être vendus, aux personnes qui ne seraient pas des actionnaires, au prix courant du marché, à leur choix, ou on pourra recevoir les profits en argent sur telle partie qui n'aurait pas été prise en bois.

Le premier d'avril de chaque année les comptes seront réglés et les dividendes payés. Si vingt actionnaires jugeaient à propos de nommer un comité de trois pour examiner les comptes, ils seront libres de le faire.

On ne fera aucun dividende pour une fraction d'un cinquième. Afin d'éclaircir le plan de manière à ce que tout le monde le comprenne, Supposons une action égale à 5 Sômes ou £5 0 0 2 Sômes ou 2 louis sont employés à construire le bateau à vapeur et les bateaux, 2 0 0

Les autres 3-5c ou 3 louis peuvent être pris en bois suivant le prix et coût, 3 0 0

£5 0 0

Maintenant supposons que votre bois vous coûte 12s 6d par corde vous aurez pour chaque action la première année 4 cordes à 5s de bois et votre par un montant de £2 dans le steamboat, etc.

On suppose que vous ne prenez point de bois, vous recevrez à la fin de l'année un dividende en argent sur vos trois cinquièmes, vu que le bois se vendra à profit aux personnes qui ne sont point actionnaires.

Pour le montant des actions que vous prendrez la seconde année, vous recevrez un dividende sur le tout, on vous serez en droit de retirer le tout en bois, au prix courant, et vous aurez aussi le droit de recevoir votre dividende sur vos 25c employés dans le steamboat, etc.

Une personne qui n'a point souscrit la seconde année aura à payer sa proportion du dividende qui va au souscripteur pour ses deux Sômes dans les bateaux la première année.

Ce plan, s'il était généralement adopté, mettrait cet article sur un pied plus certain et plus régulier, ce qui est extrêmement nécessaire dans un pays septentrional comme Montréal, où les combustibles sont plus nécessaires que le pain, car on ne peut en exister sans cela. Il reste maintenant au public éclairé à juger de l'utilité de la formation de cette compagnie, et si le plan et approuvé et qu'on se trouve disposé à encourager l'entreprise, il sera nécessaire, pour en obtenir les avantages l'été prochain, de prendre les actions aussitôt que possible, afin qu'on puisse faire à temps les arrangements nécessaires pour cet objet.

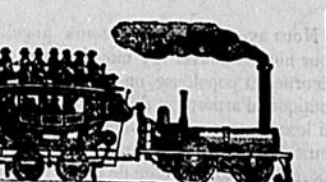
On se propose, dans la suite, d'embrasser le commerce des charbons dans ce plan.

Tout règlement ultérieur pour la conduite des affaires sera fait par le surintendant.

On trouvera des listes de souscription au Tattersall, chez M. Fabre, aux magasins de livres de MM. Nickless, McLeod et Graig, aux fins d'entrer les noms des souscripteurs et le nombre d'actions qu'ils prennent.

Le plan convient à l'homme qui a peu de moyens à l'homme qui veut se fournir à bas prix et à celui qui veut prendre des actions pour le faire profiter comme placement de capital, car ce placement sera avantageux. Ainsi on offre une bonne occasion au public en général, et si les capitalistes ne la saisissent point ils ne vendront plus par la suite se plaindre du monopole et du haut prix des combustibles.

WM. CLARKE. Montréal, octobre 20, 1836.



La Compagnie du Chemin de Fer du Lac Champlain au St. Laurent.

NOUVEL ARRANGEMENT.

POUR faire face aux changements dans les heures de départ des bateaux à vapeur du Lac Champlain.

Les chars du chemin à lisses en rapport avec le bateau à vapeur Princess Victoria, continueront à parcourir leur trajet de la manière suivante, à compter d'AUJOURD'HUI, le 29 Octobre, et jusqu'à nouvel avis.

BARQUE de Montréal. 9 1/2 heures à m. précises. 3 heures p. m.

de Laprairie. 10 1/2 heures à m. par le locomoteur. 4 h. p. m. par do.

Chars de St. Jean. 7 heures à m. 11 do do.

LES DIMANCHES,

BARQUE de Montréal. 11 heures à m. 3 do p. m.

Chars de St. Jean. 9 heures à m. 1 1/2 do p. m.

Et de Laprairie le bateau à vapeur partira à l'arrivée des charriots et les charriots à l'arrivée du bateau.

PAR VENTE DE GRE À GRE. 6000 MINOTS DE SEL, des Iles Turca et de St. Ubes. A. L. ET J. MACNIDER. 22 Oct. 1836. 3f.

AUX PENSIONNAIRES.

TONNET prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public qu'il a maintenant à vendre, à son Magasin, près de l'Eglise de la Congrégation de Notre-Dame, la Thiaturgure du Dix-neuvième siècle ou SAINTE-PHILOMENE, Vierge Martyre.

L. P. LEPROLON. Montréal, 6 octobre.

À VENDRE.

Les soussignés offrent en vente: Eau-de-Vie de Cognac, en pipes, barriques et quarts. 600 boîtes et demie boîtes vitres de 14 x 10 10 x 8 9 1/2 x 8 8 1/2 x 7 7 1/2 x 6

Paniers vides, No. 3 Clous, 12, 14, 16, 26 et 28 1/2, du Canada Ficelle à Samson Noix de Barcelone Peinture Champagne en paniers]

4000 minots sel de Liverpool, attendu de Québec, BLACKWOOD, ERMATINGER & CIE. Bâtisses de Pédie, Rue Lemine 8 Juin, 1836.

4,000 CORDES DE BOIS.

Un soussigné informe les personnes qui désirent établir un CHANTIER DE BOIS DE CHAUFFAGE, qu'il leur vendra plus de 4000 cordes de bois à prendre sur pied, situé dans un très belle place, immédiatement vis-à-vis la Pointe Fortuna, à environ 20 arpents du bord du rivier.

G. PAYMENT. Cascades, 21 mai 1836.

LA CITE.

Nos romans modernes sont pleins de descriptions du vieux Paris, de ses places intérieures, de ses rues tortueuses, de ses maisons à pignon aigu, de ses rues à tourelles en fuseaux, et de ses clochers à flèches taillées. Un auteur moderne à grande réputation regrette les zig-zags croisés et brouillés qui faisaient, dit-il, cent figures amusantes. Il s'extasie sur les mille toits durs, anguleux, adhérents, qui formaient un chaos de rues noires, étroites et profondes; et il gémit de trouver aujourd'hui dans Paris, à la place de tout cela, la richesse de lignes, l'opulence de détails, le simple et d'inattendu dans le beau, qui caractérisent un demi-siècle. Dans ces ouvrages, qui apothéosent la vieille cité, on nous peint les artisans et les bourgeois avec des couleurs fort poétiques, on décrit les maîtres des truands, des ribauds et des filles folles de leurs corps, de manière à faire presque regretter de n'avoir pas vécu du temps de Louis XI, de la Esmeralda et de Quasimodo. Les imaginations enflamées par les richesses de style que déploient ces panégyriques du temps jadis, se reportent à ces siècles féconds et obscurs avec une sorte de volupté curieuse qui leur ferait désirer de voir ce que ces récits ne leur offrent qu'à travers le crépuscule du passé. Eh bien! ces lecteurs affamés de truands, de ribauds, de pignons, de rues tortueuses, de vice et d'infection, peuvent se satisfaire et jouir de la triste réalité de ces tableaux ignobles. Comme en disséquant une belle créature, on peut trouver un cœur pourri, en explorant le noble et élégant Paris, on trouve justement à son centre un horrible ulcère.

Curieux du moyen-âge, qui résidez dans les belles maisons des beaux quartiers de la capitale, prenez votre laudun, votre tiliury; si vous n'en avez pas, vous avez le choix entre vingt sortes d'omnibus; faites-vous descendre au milieu de la Cité, sur la place appelée Parvis-Notre-Dame, et de là, il vous faudra continuer votre pèlerinage à pied, car il serait impossible à la plus petite voiture de circuler dans les étroits et sinués passages que l'on veut bien honorer du nom de rues.

Jetez un coup d'œil de respect sur le vieux monument qui vous présente sa face hoïric et rapide, en regrettant toutefois qu'on n'ait pas donnée une couche artificielle de vetusté aux pierres blanches que l'on a glissées dans ses interstices dégradés. Cette mosaïque blanche et noire à l'œil, elle a l'air du vieux nautique noir de l'Avare Chapelain, recouvert en vingt endroits avec du fil blanc. Aujourd'hui on sait mieux cacher ses sinesses.

Priez, en regardant Notre-Dame, la sainte patronne du lieu, comme le voyageur prie avant d'entrer dans un défilé dangereux, et dans les gorges des montagnes, et dans les sentiers des bois, où l'on doit s'attendre aux mauvais chemins et aux mauvaises rencontres.

Puis regardez à votre gauche, et, entre deux hautes maisons, vous apercevrez un passage obscur dont le milieu est occupé par un tuisseau fangeux; il faut, pour y marcher, vous coller contre l'un ou l'autre mur ou le rincer les jambes de manière à ce que le ruisseau y passe comme sous l'arche d'un pont; vous ferez ainsi quarante pas, et pour ne point vous cogner le nez contre le mur en face duquel vous vous trouvez, vous ferez un demi-tour à gauche et continuerez ainsi cette rue qui ressemble à une équerre et que l'on baptisa jadis du nom de rue des Trois-Canettes. Certes elle est fort ancienne, ses mesures de plâtre sont élevées sur de gros murs de pierres de taille qui attestent qu'il y avait là des maisons bourgeoises. Or, la rue des Trois-Canettes n'a pas, à son entrée, quatre pieds de large elle est bordée à gauche par un gros vilain mur sans portes ni fenêtres, et à droite par une maison dont l'allée sépare une boutique de taillandier de la chambre où loge le ménage, chambre au rez-de-chaussée, où la vieille ménagère, collée contre la fenêtre grillée, cherche la demi-clarté qui pénètre à peine dans cet humide cachot, pour s'aider à diriger son aiguille qui rapetasse les prisons, à d' trouver plus d'un cachot moins tristo que ce lieu habité par des gens en liberté.

Tournez à gauche, la rue s'élargit un peu, mais inégalement et par saécades: elle est tristement occupée par des maisons sans boutiques, si l'on en excepte un serrurier, un menuisier, un marchand de vin et un lamineur de plomb, dont le cheval circule lourdement dans un espace de vingt pieds carrés, pour faire mouvoir la roue qui met les laminoirs en action.

Jusqu'ici point encore de truands ni de ribauds, mais le silence et la tristesse. Le même sentiment vous suit dans la rue Cocatrix; qui s'embranché dans celle-ci, et qui, et qui forme encore une équerre dans laquelle sont enclousées des vieilles maisons qui formaient le fief de Cocatrix. J'espère que nous ne manquons pas de zig-zags, car en traversant la rue Saint-Pierre-aux-Beufs, nous pouvons entrer dans le cul-de-sac de Sainte-Marine, qui ne dérange pas aux formes de ses voisines et qui présente encore une équerre parfaite. Il faut retourner sur ses pas, sortir de la rue Cocatrix par celle des Deux-Hermite. On remonte de quelques pas de la rue Marmousets, jusqu'à celle de Perpignan qui vous ramène dans celle des Trois-Canettes: c'est vraiment un dédale: enfin on sort de cette dernière pour tomber dans la rue de la Licorne qui est un peu plus large que les autres, et qui daigne vous conduire en ligne droite de la rue des Marmousets à la rue Saint-Christophe.

Nous avons fait huit détours anguleux pour nous retrouver là: mais la rue de la Licorne est populaire; on y trouve plusieurs boutiques d'artisans et de commerçants, parmi lesquels on remarquera un teinturier, deux chiffonniers, quelques cabarets, un liquoriste, et tout à côté de ce dernier, une florissante maison dont les habitantes font de fréquentes visites à leur voisin.

Là le sabbat, l'orgie, la joie féroce, le riro enivré, les discours sans raison, les gestes sans pudeur, la brutalité dans toute son énergie. Là les truands, les ribauds et les filles folles de leur corps.

Mais quels portraits vous ferai-je? Où trouver des couleurs pour peindre, des mots pour décrire la stagnante obésité, l'atrophie ambulante des nymphes de cette caverne. Des goutes et les lamies sont moins affreuses, parce que leur laideur n'est point déshonorée par les traces vivantes des affections les plus morbifiques. Les chambres d'un hôpital et les vêtements des plus hideux malades affaillent, par la propreté, la physiologie attristée des maux qui se revêtent ici de tout ce que la saleté a de dégoûtant.

Dans une seule rue, la rue de la Cité, qui traverse l'île dans sa largeur, et qui n'a que cent quarante-cinq toises de long, j'ai compté vingt-huit marchands de vin, liquoristes ou épiciers rogomistes. Ce qui prouve l'épouvantable consommation de liquide qui se fait dans ce petit espace. Dans les rues des Marmousets et de la Licorne, il y a au moins une demi-douzaine de débitants d'eau-de-vie et de liqueurs fortes: il y en a presque à chaque coin de toutes les autres rues.

C'est là que vous verrez des hommes et des femmes, debout autour du comptoir, doubler, tripler la dose de cette boisson incendiaire, et recommencer avec chaque nouvel arrivant. Ce qu'on voit là n'est pas l'ivresse assoupissante du vin, et surtout du mauvais vin, c'est une ivresse brutale et hargneuse, une ivresse de feu qui dévore les entrailles, allume le cerveau, brûle le sang, et de même que les esprits s'évaporent avec la flamme du punch, ce qui rend cette liqueur d'autant plus pesante qu'elle est plus brûlée, de même, le peu d'immatériel qu'il y a chez ces hommes s'absorbe dans la lente et continuelle combustion qu'ils entretiennent. Ils ne sont plus que des résidus, des scories. Toute faculté pensante paraît éteinte sur leur visage. La parole sur leurs lèvres, est un rauque glosement. Aux haillons qui les couvrent, il est aisé de voir que ces gens appartiennent à la dernière classe des ouvriers des plus ignobles métiers, ou à la société vagabonde des chiffonniers. La plupart de ces misérables n'ont point de domicile; les uns, après avoir rodé tout le jour, couchent dans des chambrées à deux sous par tête; les autres dans des garnis à huit sous par jour. Aucun de vous n'aura le courage de pénétrer dans ces garnis. Il m'a fallu pour cela feindre d'aller y louer une chambre; et voir quatre murs souillés, un ébâti avec un fragment de couverture noire par la plus immonde vétusté. La logeuse m'assura qu'elle ornait cette couchette d'une paire de draps blancs tous les mois! Le reste du mobilier consistait en une espèce de vieille commode de je ne sais quel bois, une table grasse et boiteuse, deux chaises dépaillées et un pot de grès. Ce joli appartement était au fond d'une allée plus noire que celle d'une cave, et au haut d'un escalier à rampe de bois et à papiers inégaux, éclairé par une cour en forme de puits; c'est là-dedans que nichent des gens qui pourraient prouver que ni l'air ni la respiration ne sont nécessaires à la vie.

Jamais les cheminées de ces repaires n'ont besoin d'être ramonnées. Vous en voyez rarement sortir la fumée. On ne mange pas là, plus qu'on n'y respire. La gorgotte du coin reçoit à ses longues tables ceux qui tiennent au luxe de la soupe, et à la tradition de l'assiette: les autres se contentent de la portion de pommes de terre frites que la cuisinière en plein vent leur remet dans un cornet de papier, et ils la mangent, assis sur la borne, avec autant de volupté que le gourmand qui fait au Rocher de Cancale un écot de 50 francs.

Mais, au milieu de cette population abrutie, dont les hommes se répandent le jour dans les ateliers où le travail les appelle, dont les femmes et les enfants, livrés et décolorés, végètent au bord du ruisseau, où ils cherchent un peu d'air et de jour, se glisse une autre population qui fuit la lumière et qui se dérobe à l'œil de la police, en s'enfonçant dans les inextricables détours de ce labyrinthe de maisons aux chambres noires, aux inintouchables cloisons, et qui, au moyen de faciles communications, peuvent offrir plusieurs issues.

Un homme honorable, et qui, par le poste qu'il occupe, doit être bien informé, m'a assuré que dans ce quartier résidaient habituellement douze cents voleurs. Il est vrai qu'on ne peut mettre la main sur eux que lorsqu'on les prend en flagrant délit; mais parmi eux se cachent sans doute des gens repris de justice, des scélérats dont les crimes sont avérés, les mêmes probablement qui, depuis quelque temps, infestent la capitale, et y rappellent le bon temps des Carottes, des Mandrin et des Poullieur. Bien-tôt la société des tirailleurs fera ses expéditions en plein jour, et la capitale du monde civilisé donnera le spectacle du vol et de l'assassinat impunies!

Il est très bien d'embellir des places déjà fort belles, d'élever des temples et des arcs de triomphe, de restaurer les anciens monuments et de les conserver, de faire des projets pour couvrir la partie bourgeoise de la Seine, d'une élégante et spacieuse promenade; mais ne serait-il pas plus pressé

de mettre le marteau dans ce pâté de maisons qui se démoliraient presque d'elles-mêmes, et de détruire ainsi la cause du mal? J'ai remarqué avec plusieurs de ces masures étaient inhabitées, et que des écrivains annonçaient qu'elles étaient à vendre ou à louer. La ville de Paris peut-elle mieux employer ses fonds qu'à purifier et assainir les cloaques d'où les terriers pour ôter un refuge aux animaux malfaisants: détruire les repaires, et vous saisissez plus facilement les malfaiteurs qui les habitent. Le costume et la physionomie empêchent ces malfaiteurs de fréquenter les rues larges et les places bien habitées où ils seraient aisément reconnus. Ils ne trouveraient pas à se loger dans les hôtels et les maisons spacieuses où toutes les actions sont vues; ou toutes les démarches sont appréciées.

Je le répète, et tout Paris, effrayé de l'audace des assassins qui semblent vouloir s'en emparer, joindra sa voix à la mienne pour demander une place au lieu de dix rues infectes, ou supplier, que ces dix rues soient réduites à deux ou trois, et élargies de manière à ce qu'on puisse au moins y voir clair en plein jour.

DUMERSMAN.—Impartial.

300 MEUBLES FRANÇAISES supérieures à vendre. S'adresser à un bureau de Messrs 11 JONES & Co. au Canal. 183

SOUS-PRESSE.

AVENDRE sous peu de jours au bureau de l'Ami du Peuple.

LE CALENDRIER DE MONTREAL POUR L'ANNÉE 1837 contenant toutes les rubriques.

INSTRUCTIONS CHRETIENNES POUR LES JEUNES GENS en caractères très lisibles.

LE MOIS DE MARIE.

ET A VENDRE.

PETIT CATECHISME Français et anglais.

RETHORIQUE du collège de Montréal.

MONTREAL, COUR DE SESSIONS SPECIALES DE LA PAIX.

Vendredi 23 Octobre 1836.

UNE Assemblée des Magistrats en Session Spéciale à été.

Résolu qu'une Assemblée des habitants de Montréal soit convoquée pour Lundi prochain, le 1 du courant, à Midi, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, afin de prendre en considération la convenance d'adopter quelques mesures pour la sûreté de la ville dans un temps où elle se trouve dénuée de moyens de protection.

Par Ordre des Magistrats.

DELSIE & DELSIE, G. P.

BANQUE DE SAINT-HYACINTHE.

L'AGENCE de la BANQUE CANADIENNE, de St. Hyacinthe se tiendra au Bureau de l'Agence de la Banque Agricole.

L'agent de la "Banque Canadienne" est autorisé à recevoir les billets (payables à St. Hyacinthe) à son bureau à Montréal, à 12 pour 100 d'escompte.

—116, Rue St. Paul, 27 octobre.—tf.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DU FER DU CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT, en connexion avec le Princess Victoria est maintenant prête à recevoir du fret.

19 Oct. 1836.

JESSE THAYER.

Marchand en Gros et en Détail de MARCHANDISES SECHES.

AVOIN DE RUES NOTRE-DAME ET ST. JOSEPH. Vis-à-vis l'Eglise de la paroisse.

7 Mai, 1836. Gm.

HARDOIN LIONAIS,

Marchand en Gros et en Détail de MARCHANDISES SECHES ET DE GOÛT.

Magasins, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice.

1er juin, 1836. 1y

C. P. LEPROHON.

LIBRAIRE, PAPETERIE & RELIEURE, VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE, RUE NOTRE-DAME.

MONTREAL. 1 y

NICKLESS ET GRAHAM,

MAGASIN DE PAPETERIE, Manufacturiers de Livres de Compte et de Releures.

PLACE D'ARMES. 1 y

16 avril, 1836.

FRANCIS METZLER,

MARCHAND TAILLEUR, RUE ST. FRANCOIS-XAVIER, Vis-à-vis la Banque de la Cité.

16 avril, 1836. 1y

J. S. KOLLMYER,

MARCHAND TAILLEUR, INFORME ses amis et le public qu'il a reçu par le Toronto de Londres son assortiment de draps, caimitiers et d'offes à ventes et pour habits et pantalons d'été, le tout du dernier goût.

8 mai, 1836. 4f

H. C. M'LEOD

No. 63 Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice, a continué à vendre.

Un assortiment considérable de papeterie, livres, bijoux d'enfant et bijoux en porcelaine.

12 vril 1836. 1y

AU PRIX COUTANT.

LES Soussignés disposeront au Prix Coutant et sans réserve, de tout leur fonds de Marchandises Seches, vu que M. Boudreau est maintenant en Angleterre pour choisir un assortiment splendide de MARCHANDISES DE GOÛT, attendu par les premiers arrivages du printemps.

U. BOUDREAU & Co. 2 mars, 1836. tf.

Fonderie en Caracteres d'Imprimerie.

M. T. GUEPIN étant arrivé de New-York avec toute les machines nécessaires à un Manufacture de CARACTERES D'IMPRIMERIE, toutes les commandes faites à ses Agents MM. LECLERE ET JONES bureau de l'Ami du Peuple, Montréal, seront remplies avec promptitude et garantie d'une qualité égale aux caractères importés de l'étranger.

PLAIN LETTER. To Line Nonpareil 65 Double shaded, 1.40 Two Line Brevier double shaded, 1.40

ANTIQUE LETTER. Nonpareil Antique \$1.25 Minion Antique, 1.00 Brevier Antique, .81

TITLE LETTERS. Agate, Title, \$1.40 Nonpareil, Title, 1.21

BLACK LETTER. Minion Black, 1.00 Brevier Black, .80

SCRIPTS. Great Primer Script, \$1.00 Double Pica Script, 1.00

GREEK. Nonpareil Greek, \$1.80 Minion Greek, 1.40

SOLID FRACTIONS. Nonpareil Fractions, .90 Minion Fractions, .75

PIECE FRACTIONS. Bourgeois Fractions, \$2.25 Long Primer Fractions, 1.50

FLOWERS. Pearl Flowers, 1.40 Nonpareil Flowers, .90

LEADS. From six to ten to a Pica.

SPACING RULES. QUOTE RULES.

Les commandes faites pour des presses, des chasses, etc. seront remplies au prix de New-York.

Les sortes qu'on demandera pour compléter des fontes seront fondus à l'ordre.

Six mois de crédit pour des billets approuvés ou 75 pour cent d'escompte pour argent comptant.

Vieux caractères pris en échange à neuf piastres par 112 livres.

Montréal 16 mai 1836.

E. Soussigné a reçu par les navires Magne de Liverpool et le Toronto de Londres, un assortiment général de MARCHANDISES SECHES.

Bâtisses de Peddie, rue Lemoine, 536. 1f

23 mai, 1

WEST, et devant du MOUNT-PLEASANT-HOTEL, chemin Ste. Fox, près Québec, informe respectueusement le public qu'il vient de prendre la grande Maison et dépendances appartenant à Messrs P. & D. BRUNET, à Ste. Anne de la Prairie, où il est prêt à recevoir des VOYAGEURS entre Québec et Montréal.

Comme il se propose de leur continuer une bonne table et les meilleures liqueurs, de porter les plus grandes attentions aux équipages et effets des voyageurs, et de procurer à ceux qui l'honoreront de leur pratique tous les agréments qu'ils pourront désirer, il prie de leur part, la protection de ceux qui voyageront en ce route.

Octobre 19 1835.

MARCHANDISES NOUVELLES, LES Soussignés ont reçu par les derniers arrivages de Londres, de Liverpool et de Glasgow, un assortiment très étendu de MARCHANDISES SECHES, de toute sortes, dont ils disposeront à la fois.

ROBERT ARMOUR & Co 11 juin, 1836.

JOHN O. BROWN, RUE NOTRE-DAME, No. 85.

E. Soussigné vient de recevoir et offre en vente, à très bas prix, 16 caisses de PAPERIE, contenant:

24 reams best Laid Foolscap, H. P. 40 do B. Wave do do 30 do Yellow do do do 11 do Best B. Laid Pot, do 30 do Yellow Wave do do 45 do Common do 40 do S.F.B.J.Y. Wave Bath Post, H. P. 30 do Fine do do 10 do do Bath do do 40 do Smart do do 15 do Superfine Laid do 10 M. Plumes de Londres, 25 do do de Russie, 100 do do de Russie, AUSSI,

2 caisses crayons à dessin, crayons à écrire et à marquer rouge et noir, ardoises, cire à cacheter publiées, poudres à encre, encre noir et rouge, et une variété d'autres effets.

J. O. BROWN.

TOMBEAUX. E. Soussigné offre de sincères remerciements au public pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour et prend la liberté d'annoncer qu'il a un assortiment de TOMBEAUX, PIERRES et MARBRES pour inscriptions, etc. qui seront toujours prêtés à des prix extrêmement bas.

JOHN SURTIS, Rue St. Charles Bonomée. 16 avril, 1836. 1y

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION. Le Glaneur paraîtra tous les mois. On ne souscrit pas pour moins d'une année. Le prix de la souscription est de 75. Gd. lorsqu'on ne paie qu'à la fin de l'année. Si l'on paie en prenant le journal, il n'est que de 60 chelins. On est censé souscrire tant qu'on n'a pas payé ce qu'on doit et le journal sera en conséquence envoyé jusqu'au paiement.

On ajoute un chelin par chaque 12 mois de retard de paiement d'une année. On donnera un bénéfice de 10 pour 100 ou un Numéro gratis du journal à toute personne pour laquelle 10 souscripteurs qu'elle procurera et dont elle fera tenir d'avance le montant de la souscription. Toutes lettres adressées à l'Editeur, excepté celles des agents, doivent être franches de port. Les lettres non payées seront renvoyées au bureau de poste sans être ouvertes.

N. B. Les Editeurs des journaux du pays sont priés de publier gratis ce prospectus une fois par semaine jusqu'à la sortie du 1er Numéro Glaneur.

J. P. BOUCHER-BELLEVILLE. Village Debaratz, 1 septembre 1836.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION. Le Glaneur paraîtra tous les mois. On ne souscrit pas pour moins d'une année. Le prix de la souscription est de 75. Gd. lorsqu'on ne paie qu'à la fin de l'année. Si l'on paie en prenant le journal, il n'est que de 60 chelins. On est censé souscrire tant qu'on n'a pas payé ce qu'on doit et le journal sera en conséquence envoyé jusqu'au paiement.

On ajoute un chelin par chaque 12 mois de retard de paiement d'une année. On donnera un bénéfice de 10 pour 100 ou un Numéro gratis du journal à toute personne pour laquelle 10 souscripteurs qu'elle procurera et dont elle fera tenir d'avance le montant de la souscription. Toutes lettres adressées à l'Editeur, excepté celles des agents, doivent être franches de port. Les lettres non payées seront renvoyées au bureau de poste sans être ouvertes.

N. B. Les Editeurs des journaux du pays sont priés de publier gratis ce prospectus une fois par semaine jusqu'à la sortie du 1er Numéro Glaneur.

J. P. BOUCHER-BELLEVILLE. Village Debaratz, 1 septembre 1836.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION. Le Glaneur paraîtra tous les mois. On ne souscrit pas pour moins d'une année. Le prix de la souscription est de 75. Gd. lorsqu'on ne paie qu'à la fin de l'année. Si l'on paie en prenant le journal, il n'est que de 60 chelins. On est censé souscrire tant qu'on n'a pas payé ce qu'on doit et le journal sera en conséquence envoyé jusqu'au paiement.

On ajoute un chelin par chaque 12 mois de retard de paiement d'une année. On donnera un bénéfice de 10 pour 100 ou un Numéro gratis du journal à toute personne pour laquelle 10 souscripteurs qu'elle procurera et dont elle fera tenir d'avance le montant de la souscription. Toutes lettres adressées à l'Editeur, excepté celles des agents, doivent être franches de port. Les lettres non payées seront renvoyées au bureau de poste sans être ouvertes.

N. B. Les Editeurs des journaux du pays sont priés de publier gratis ce prospectus une fois par semaine jusqu'à la sortie du 1er Numéro Glaneur.

J. P. BOUCHER-BELLEVILLE. Village Debaratz, 1 septembre 1836.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION. Le Glaneur paraîtra tous les mois. On ne souscrit pas pour moins d'une année. Le prix de la souscription est de 75. Gd. lorsqu'on ne paie qu'à la fin de l'année. Si l'on paie en prenant le journal, il n'est que de 60 chelins. On est censé souscrire tant qu'on n'a pas payé ce qu'on doit et le journal sera en conséquence envoyé jusqu'au paiement.

On ajoute un chelin par chaque 12 mois de retard de paiement d'une année. On donnera un bénéfice de 10 pour 100 ou un Numéro gratis du journal à toute personne pour laquelle 10 souscripteurs qu'elle procurera et dont elle fera tenir d'avance le montant de la souscription. Toutes lettres adressées à l'Editeur, excepté celles des agents, doivent être franches de port. Les lettres non payées seront renvoyées au bureau de poste sans être ouvertes.

LE GLANEUR, JOURNAL LITTERAIRE, D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE PROSPECTUS.

EN publiant le dernier numéro de l'Echo, l'Editeur s'engage à remplacer cette publication par un journal littéraire, d'agriculture et d'industrie, aussitôt qu'il en aura réalisé les moyens. Quoique le plan et la forme du Glaneur soient à peu près indiqués par le nouveau prospectus, mais n'est pas moins nécessaire aujourd'hui tant pour régler la conduite du rédacteur lui-même que pour donner une garantie aux abonnés des principes d'après lesquels sera rédigé ce journal et des matières qu'il contiendra. Les correspondants devront aussi y trouver la mesure des écrits qu'ils pourront dresser à la rédaction du journal.

La nature de la publication qui sortira tous les mois, sous la forme d'un pamphlet de 16 pages, grand format, interdira tant à l'Editeur qu'aux correspondants, non seulement la politique, mais encore toute allusion à la politique, soit intérieure, soit étrangère. Ce n'est pas que l'Editeur ait l'âme ou renonce à aucun des principes qu'il a professés précédemment, mais c'est qu'il sent une allusion même à la politique pourrait l'enrainer dans une polémique entièrement en dehors du cadre qu'il s'est tracé.

Il s'agit de même avec le plus grand soin de donner publicité à tout écrit qui porterait atteinte aux bonnes mœurs ou à la religion du pays. Il se fera au contraire un devoir de donner de temps en temps quelques morceaux dont l'effet sera de faire aimer et respecter à ses lecteurs la religion, la première des institutions d'un peuple, parce qu'elle est la plus essentielle à son bonheur. Mais il ne pourra admettre aucun écrit qui serait de nature à élever une discussion et encore moins à créer des haines religieuses, haineusement injustes étrangères à notre sol.

La littérature qui depuis un siècle surtout a fait de si étonnans progrès en France, est à peu près inconnue en notre pays. Son importance est immense, surtout si nous la considérons sous un rapport philosophique ou moral; car en ornant l'esprit, elle forme aussi le cœur. La lecture des grands modèles Français est, plus encore que les préceptes, ce qui peut nous former le style et le goût. Les ouvrages d'un grand nombre de ces maîtres n'ont pas encore nos bibliothèques, hélas! si peu nombreuses. Ce n'est que dans des revues littéraires qu'il nous vient quelques fragments et à quelques uns de ces précieux ou trois abonnés, soit à cause de la difficulté de se les procurer, soit à cause du haut prix de la souscription. Donner de temps en temps quelques morceaux choisis des Chateaubriand, de la Menais, des Dumas, des Janin, des Victor Hugo et de tant d'autres écrivains qui illustrent la France en ce moment, c'est donc tout à la fois faire plaisir nos lecteurs à une source à laquelle ils ne pourraient autrement avoir accès et les initier au secret de la belle littérature moderne. L'Editeur apportera la plus scrupuleuse attention à ne faire que de bons choix.

La culture de la terre à dû être l'une des premières occupations de l'homme formé en société parce qu'elle est la plus utile. Elle l'est à un point tel que sans elle la famille humaine retombera dans l'état sauvage en reprenant le gland pour nourriture, disputant la pâture aux animaux carnivores. Heureusement qu'une pareille appréhension semblerait folie aujourd'hui que la chimie appliquée à l'agriculture et des expériences sans nombre, faites par des hommes aussi savants que dévoués, ont fait un art de ce qui n'était qu'une aveugle routine. Le défaut de livres, de lecture, non seulement une impardonnable insouciance ou des objets plus grands à atteindre de la part de notre législation, ont rendu inutiles pour nous ces admirables résultats de la science et notre culture dans le dix-neuvième siècle, n'est guère que la routine qui régnait en France lorsque nos pères en partaient pour venir défricher les forêts du Nouveau Monde. Cependant de toutes les connaissances utiles qui peuvent faire le bonheur matériel d'un peuple, l'agriculture est la plus importante pour nous à cause de notre position géographique, qui doit faire de nous un peuple essentiellement agricole. Pour réparer, autant qu'il est en lui, cette injustice du sort ou des hommes à l'égard de ses concitoyens, l'Editeur mettra à contribution les meilleurs ouvrages français et anglais qui traitent d'agriculture, et s'efforcera de les appliquer à notre situation, en y joignant ses propres réflexions.

Comme l'un des principaux objets que l'Editeur a en vue en publiant ce journal est de se rendre utile à ses concitoyens, il s'appliquera d'une manière particulière à faire connaître les découvertes et inventions qui signalent notre époque, et n'oubliera rien de ce qui peut hâter les progrès de l'industrie parmi nous et nous élever sous ce rapport au niveau des peuples les plus avancés. Si le savant qui est parvenu à simplifier la manœuvre d'un métier, à économiser les frais dans le travail d'un atelier, à accélérer les résultats par des moyens mécaniques, ou à perfectionner les instruments ou en inventer de nouveaux, ont droit à la reconnaissance publique; l'homme laborieux qui puise à ses sources fécondes et trouve de puissants moyens d'alimenter son industrie naturelle et les exploite à son profit avec un immense avantage, se doit de l'Editeur sera de faire connaître ces touches et d'en montrer le chemin à ses lecteurs et pour cela il n'hésitera ni peine ni dépenses. Tout écrit dont l'objet sera l'économie rurale ou domestique, de démontrer l'importance de quelque manufacture locale, de promouvoir l'éducation parmi nous, d'améliorer les communications intérieures etc. se rattache naturellement au plan général du Glaneur.

Le ton violent qui règne dans quelques-uns de nos journaux déshonore la presse. Toute espèce de personnalité sera strictement bannie de celui-ci et c'est afin d'y donner le moins de lieu possible que l'Editeur publiera sous le voile de l'anonymat la plupart de ses propres écrits.

Tels sont les principes qui régiront la rédaction du Glaneur. L'Editeur s'engage à ne s'en point départir. Il mettra au contraire tous ses soins à accomplir fidèlement la tâche qu'il s'impose. Puisse-t-il y réussir! Pour prix de ses efforts il sera sûr, tout à la fois de plaire à ses lecteurs, de leur être utile et de promouvoir l'utile de son pays.

J. P. BOUCHER-BELLEVILLE. Village Debaratz, 1 septembre 1836.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION. Le Glaneur paraîtra tous les mois. On ne souscrit pas pour moins d'une année. Le prix de la souscription est de 75. Gd. lorsqu'on ne paie qu'à la fin de l'année. Si l'on paie en prenant le journal, il n'est que de 60 chelins. On est censé souscrire tant qu'on n'a pas payé ce qu'on doit et le journal sera en conséquence envoyé jusqu'au paiement.

On ajoute un chelin par chaque 12 mois de retard de paiement d'une année. On donnera un bénéfice de 10 pour 100 ou un Numéro gratis du journal à toute personne pour laquelle 10 souscripteurs qu'elle procurera et dont elle fera tenir d'avance le montant de la souscription. Toutes lettres adressées à l'Editeur, excepté celles des agents, doivent être franches de port. Les lettres non payées seront renvoyées au bureau de poste sans être ouvertes.

N. B. Les Editeurs des journaux du pays sont priés de publier gratis ce prospectus une fois par semaine jusqu'à la sortie du 1er Numéro Glaneur.

J. P. BOUCHER-BELLEVILLE. Village Debaratz, 1 septembre 1836.